

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

PROCES-VERBAL

L'an deux mille treize, le vingt sept mars à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 mars 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. MOREAU M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : Mme MERLIER à M. CARVALHO Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE Mme BAS à Mme VINAY Mme PENSIVY à M. BERNARD Melle DOMONT à M. MONNIER Mme DOMERGUE à Mme DELAROUZÉE.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 27 mars 2013 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 février 2013.

Monsieur DEBUS émet des remarques sur 3 de ses interventions relatives au point n° 1 qui se rapporte au schéma départemental de coopération intercommunale - avis sur le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre entre les communes de Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine.

En page 5, au lieu de lire « voir beaucoup plus large », il faut lire « voire beaucoup plus large ».

En page 6, au lieu de lire « Cela aurait peut-être engager », il faut lire « Cela aurait peut-être engagé ». Au lieu de lire « CRA2RS », il faut lire « CA2RS ».

Monsieur le Maire précise qu'il sera procédé aux corrections nécessaires.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 février 2013 est approuvé à l'unanimité, en tenant compte des remarques émises par Monsieur DEBUS.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 1^{er} au 18 mars 2013 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n° 10 du 27 septembre 2012 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ CLOTURE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C.) TECHNOPARC - RETROCESSION PAR LA « SEMAP SAINT-LOUIS » DE PARCELLES CADASTREES A LA VILLE DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Il s'agit ce soir d'une délibération quasi historique puisque nous devons nous prononcer sur la clôture de la Z.A.C. du Technoparc qui a à ce jour presque 25 ans.

En effet, c'est en 1988 que fut créée la Z.A.C., concédée à la SEMAP Saint-Louis, une société d'économie mixte de la Ville de Poissy. C'est sur un terrain de 27,2 hectares, vendu par la Ville, que la SEMAP a été chargée de la construction des équipements et de l'aménagement du Technoparc. Ce sont près de 123 000 m² de surface de plancher qui ont été créés sur le site entre 1990 et 2009 pour la réalisation de bureaux, d'hôtels, de bâtiments d'activités et également du lycée Charles de Gaulle et du Centre Technique Municipal.

L'aménageur a réalisé les équipements publics prévus par le dossier de réalisation, à savoir la voirie, les réseaux ainsi que le bassin de rétention des eaux pluviales.

Le bilan de la Z.A.C. fait apparaître un solde excédentaire de 2,2 millions d'euros pour le concessionnaire. A ce sujet, je me permets une petite remarque. Il est en effet regrettable que le traité de concession n'ait pas prévu à l'époque un partage des recettes entre la SEMAP et la Ville à la clôture de la Z.A.C. C'est ce qui a été anticipé dans le traité de concession de la Z.A.C. de la Coudraie. En cas de résultat de clôture positif, l'excédent sera reversé en partie à la Ville.

La SEMAP va rétrocéder à la Ville une surface de près de 47 000 m² composés principalement des voiries, des talus et du bassin de rétention.

Compte tenu de ce bilan, il est donc proposé ce soir au Conseil de supprimer la Z.A.C. du Technoparc.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, juste quelques mots. Je sais que, dans cette enceinte, vous vous plaisez de temps en temps à vous reporter dans le passé. Je pense que cette délibération mérite peut-être ce soir que nous faisons effectivement un petit retour. J'aurais même préféré que ce soit vous qui présentiez cette délibération, non pas qu'il faille en déposséder votre collègue en responsabilité de l'urbanisme, mais je pense que celle-ci est suffisamment importante, qu'elle a marqué son temps (25 ans, ce n'est pas rien) et que cela aurait pu mériter que vous la rapportiez vous-même, simplement en terme de symbole. Au-delà de ce symbole, grâce à la création de la SEMAP il y a 25 ans, il a été effectivement décidé l'installation d'entreprises à la place des champs de maïs. Monsieur HEDRICH vient de le rappeler. Il aurait d'ailleurs pu rajouter le gymnase dans les équipements publics, à côté du Centre Technique Municipal. Ces entreprises sont porteuses d'emplois sur les 27 hectares de ce Technoparc. Il y a le lycée Charles de Gaulle. Cela a été rappelé. Monsieur HEDRICH s'étonne qu'à travers cette rétrocession d'un bilan positif de plus de 2 millions d'euros, cela ne tombe pas dans l'escarcelle de la Ville mais dans celle du concessionnaire. Entre temps, la Ville de Poissy a bénéficié d'un certain nombre de recettes tout au long de ces 25 années de création du Technoparc, ne serait-ce que par rapport au versement de la taxe professionnelle. Donc, il y a eu certaines richesses dont la Ville a bénéficié au-delà de tous les emplois créés. Donc, je pense que c'est un bilan très positif. Cet outil a été au service de la Ville de Poissy. Je pense que l'on peut le remercier. Au-delà de l'outil, il faut bien évidemment remercier ceux qui ont eu l'audace de créer cette zone d'activités. Je fais juste un petit parallèle. Depuis 2008, on aurait pu imaginer qu'il y ait eu aussi dans certains espaces de la Ville de Poissy la même audace, avec peut-être une zone d'activités comparable, non pas simplement une Z.A.C. de logements mais une Z.A.C. d'activités avec aussi une création de richesses. Dans la période difficile que nous traversons, je crois que tout le monde s'en porterait très bien. Voilà ce que je voulais souligner. Aujourd'hui, on clôt ce dossier. Il y en aura peut-être d'ailleurs d'autres à clôturer dans les mois qui viennent. Mais le bilan de la SEMAP a été très positif sur ce Technoparc. Je crois que nous pouvons tous nous en féliciter.

Le Maire :

Je pourrais vous rejoindre, Monsieur RAYNAL, car, là-dessus, nous sommes tous d'accord. Nous ne sommes pas que critiques.

Par contre, nous pouvons être critiques sur l'ensemble des Z.A.C. qui ont été faites, sur lesquelles nous avons une difficulté de clôture. Bien sûr, d'autres clôtures vont arriver. Vous verrez que c'est compliqué. Nous allons donc nous réjouir aujourd'hui pour celle-là. Pour les autres, nous en reparlerons. Cela sera beaucoup plus difficile.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2°/ AVIS ET PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DANS LES YVELINES - 2012-2018

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

J'espère que cela plaira à Monsieur RAYNAL que je prenne la parole à la place du Maire.

Il est proposé ce soir de donner notre avis sur le projet du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2012 - 2018.

Je rappelle que le schéma précédent (celui de 2006) avait institué des secteurs de cohérence. La Ville de Poissy appartenait au secteur de Poissy Chambourcy qui comprenait donc ces 2 villes et celles de Villennes, d'Orgeval, de Médan, de Morainvilliers et d'Aigremont. Nous devions créer sur ce secteur une aire d'accueil de 15 places, soit 13 places pour Poissy et 2 pour Chambourcy. Le rapport que vous avez sous les yeux retrace l'historique des actions entreprises par la Ville pour respecter ses obligations.

En résumé, lors de la révision du P.L.U. de la Ville en 2007, un site avait été identifié pour la construction d'une aire des gens du voyage. En 2008, la municipalité a entamé l'acquisition des terrains et un bureau d'étude a été missionné pour la création de cet équipement. L'Etat a fait arrêter le projet, s'étant aperçu que le terrain pressenti se trouvait sur le tracé d'une bretelle de la future autoroute A 104.

Depuis, Chambourcy a souhaité quitter le secteur et a rejoint celui de Saint-Germain-en-Laye.

A ce jour, plusieurs solutions ont été envisagées pour répondre à nos obligations. Le sujet pourra par exemple être abordé dans le cadre de notre future intercommunalité.

Le nouveau schéma départemental n'a pas conservé les zones de cohérence qui ont été remplacées par les zones administratives, en particulier les établissements publics de coopération intercommunale. La Ville de Poissy est toujours tenue de réaliser ses 13 places.

A noter que 2 villes voisines (Orgeval et Villennes) qui ont dépassé le seuil des 5.000 habitants ont maintenant l'obligation de participer à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine.

Cette intercommunalité a également l'obligation dans le nouveau schéma départemental de réaliser une aire de grand passage de 150 places envisagée à Triel-sur-Seine.

Dans ce projet est apparue une nouvelle thématique qui est celle de la sédentarisation des gens du voyage sur certains territoires. Il s'agit d'apporter des solutions d'habitat adapté pour les populations sédentarisées sur des terrains diversement aménagés et pour les familles qui souhaitent un ancrage local. Poissy n'est pas concernée par cet aspect du schéma départemental.

Il est donc proposé ce soir d'émettre un avis favorable sur le projet du nouveau schéma départemental, de demander le maintien des financements de l'Etat pour la réalisation d'une aire d'accueil par Poissy compte tenu de l'historique évoqué plus haut et également d'obtenir des précisions sur les modalités de financement des aires de grand passage qui n'apparaissent pas dans ce projet.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Sur l'aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage, j'allais dire « enfin » puisque le dossier dormait depuis juin 2008, même si son emplacement pourrait toujours être sujet à remarque. Je tiens aussi à reprendre en fait mes commentaires sur la première délibération du 27 février dernier quant à l'intercommunalité. Les communes concernées au départ par le périmètre retenu auraient été parfaites, d'une certaine manière. Au lieu d'avoir la P.A.C., on ajoute simplement encore des couches au millefeuille, couches qui, pour moi, n'auraient pas été nécessaires et dont on aurait pu et dû même s'affranchir.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, il s'agit juste d'une petite interrogation par rapport à l'un des attendus que vous mettez dans votre avis qui est favorable. En fin de son intervention, Monsieur HEDRICH a insisté sur le fait d'avoir des précisions sur les modalités de financement des aires de grand passage. Vous l'avez souligné. Poissy n'est pas directement concernée. Comme vous l'avez rappelé dans le schéma, il est bien expliqué que la CA2RS sera de toute façon concernée par cette affaire. Il est donc bien de demander une précision mais cela ne nous concerne pas directement.

M. HEDRICH :

On peut être solidaire.

M. RAYNAL :

On peut être solidaire. Vous avez raison. Mais, de toute façon, Poissy rejoindra un jour la CA2RS. Vous avez raison par anticipation. Il vaut mieux savoir comment les choses vont se passer ou à quelle sauce nous serons mangés.

Il y a une deuxième chose. Cette délibération qui sera adoptée ce soir par le Conseil municipal ou du moins qui va être suivie d'un avis favorable est peut-être l'occasion que l'on ait quelques précisions sur l'emplacement, à Poissy ou ailleurs (à Achères, à Conflans) qui permettrait effectivement de satisfaire les 13 places en question. Comme l'a rappelé Daniel DEBUS il n'y a pas longtemps, ce dossier dort depuis des années. Donc, il faudrait savoir à un moment ou à un autre où seront les 13 places.

Le Maire :

Juste une remarque. L'avis favorable porte sur les propositions du préfet et non pas sur nos propositions. C'est donc après qu'on vous le dira.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

3°/ CHOIX DU CONCESSIONNAIRE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DE LA Z.A.C. DE LA COUDRAIE ET AUTORISATION DE SIGNER LE TRAITE DE CONCESSION

Le Maire :

C'est la même chose que la SEMAP, finalement, ce soir. Nous sommes dans des temps étranges et en même temps importants. Nous arrivons au bout du bout, au choix de l'aménageur. Donc, avant de pouvoir choisir et signer ce traité de concession, je vous rappelle que cela a duré longtemps. Une convention a été signée avec l'ANRU en juillet 2011. Nous avons attendu un arrêté du préfet pour la Zone d'Aménagement Concerté du 21 juin 2012. Tout cela est très long. Comme nous avons décidé de faire une Z.A.C., nous en sommes aujourd'hui au choix de l'aménageur. 8 candidats ont déposé un dossier de candidature : SEMERCLI, SEMAVO, SEM 92, SPP, EIFFAGE AMENAGEMENT, BOUYGUES IMMOBILIER S.A., AFTRP, YVELINES AMENAGEMENT en association avec NEXITY. Un dossier de consultation a été transmis à l'ensemble des candidats le 12 juillet 2012. Une commission désignée par cette assemblée s'est réunie. Ont été retenus 3 candidats : SEM 92, AFTRP et BOUYGUES IMMOBILIER S.A. Il y a eu des évaluations, des discussions et des échanges. Au regard de l'avis de la commission, il est proposé de désigner l'AFTRP comme concessionnaire de la Z.A.C. de la Coudraie et de m'autoriser à signer ce traité de concession. Il y a en fait entre SEM 92 et NEXITY une relation public - privé. La société BOUYGUES est totalement privée. L'AFTRP est un établissement public. Pour tout vous dire, la société BOUYGUES a été bien meilleure finalement que les autres mais, en même temps, ne nous donnait pas les garanties d'aller jusqu'au bout du processus et de l'aménagement. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré prendre un établissement public.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Je m'abstiendrai par principe tout en précisant que je regrette effectivement en particulier le manque d'information (pour ne pas dire une certaine opacité), à la fois au sein du Conseil et pour l'ensemble des Pisciacais. Vous avez donné quelques précisions juste à l'instant mais il est vrai qu'il aurait été bien d'avoir été un peu plus précis, avec une information plus largement diffusée, surtout pour un dossier aussi important que celui-là.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 11 abstentions :
M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

4°/ REDEVANCE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT ET L'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2013

Le Maire donne la parole à Mme DRACOULI :

Les collectivités qui assurent le ramassage des déchets sont tenues d'instituer une redevance spéciale.

Notre ville à un collecteur qui est la société Véolia Propreté.

En 2012, 77 entreprises ont bénéficié de cette prestation. La recette a été de 177 455,55 euros.

Pour l'année 2013, la redevance « classique » des déchets assimilés aux ordures sera fixée à 3,01 euros le litre. Elle s'applique à partir du 241^{ème} litre. C'est une progression de 6,3 %. En plus des augmentations normales, l'augmentation de la TVA agit, ce qui explique ces 6,3 %.

La redevance « recyclables » est fixée à 2,19 euros le litre. Elle est en baisse de 1,4 % car les recettes liées à la revente des matériaux augmentent.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de valider le prix des 2 redevances pour l'année 2013.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES DE CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

La loi sur l'eau fixe les modalités de contrôle des installations autonomes. Les mises en conformité devront être effectuées dans les quatre ans qui suivront les mises en demeure. Ce délai est ramené à un an en cas de changement de propriétaire.

Ces prestations incombent à la Ville et seront payées sur le budget annexe d'assainissement (compte 217).

Comme ce budget doit être équilibré en recettes et en dépenses, il y a lieu de prévoir des taxes ou des redevances à facturer aux propriétaires concernés sur leur facture d'eau potable.

A la suite de la présentation et aux commentaires donnés sur le projet de service pour l'assainissement non collectif, la Commission a donné un avis favorable et propose au Conseil municipal d'autoriser la facturation du contrôle pour un montant de 270 euros T.T.C.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces dispositions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

6°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE DE GESTION 2012

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je vais traiter en même temps les délibérations 6, 7 et 8 qui concernent le compte de gestion établi par le comptable de Poissy, pour le budget principal, pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement et pour l'annexe concernant les opérations soumises à TVA.

La délibération 6 propose donc au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2012 établi par le comptable de Poissy. Ce compte de gestion se traduit pour le budget principal par les résultats suivants : investissement : 13 966 405,35 euros - fonctionnement : 11 279 769,07 euros.

Le compte de gestion établi pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement présente les résultats positifs suivants : investissement : 1 421 973,30 euros - fonctionnement : 353 454,91 euros.

Enfin, le compte de gestion relatif aux opérations soumises à TVA conduit à un résultat de clôture de 59 036,06 euros.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Mon intervention sera courte sur ce point pour simplement signaler que le résultat de l'exercice 2012 (si j'ai bien lu) est excédentaire de 12 252 600 euros. Ceci est possible sans miracle puisque sur les 35,4 millions d'euros d'autorisations budgétaires en section d'investissement, vous n'avez mis que 13,3 millions d'euros, soit à peine plus du tiers. Sans commentaire si ce n'est celui de dire que les 5 millions d'euros d'écart entre recettes et dépenses (18,2 et 13,2) se retrouveront donc en 2013, ce qui permet de boucler un budget 2013 qui sera en déficit sans ce montant-là. Mais j'y reviendrai au point 16.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Il s'agit juste d'une petite précision. Comme nous le faisons tous les ans, nous reconnaissons tout le travail fait à la fois par le personnel communal pour accomplir tous les documents nécessaires à l'établissement du compte administratif validé par la trésorerie et par les services de cette trésorerie qui aboutit au compte de gestion. Nous allons nous abstenir sur cette délibération dans la mesure où ce n'est pas notre budget. Donc, ce n'est pas notre compte administratif. Ce n'est pas davantage notre compte de gestion.

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 15 abstentions :
M. BERTRAND Mme de **VAUCOULEURS** **M. LETELLIER** Melle **WOELFLÉ**
M. MARIETTE Melle **DOMONT** **M. RAYNAL** Mme **DOMERGUE** **M. BLOCH**
Mme **XOLIN** **M. BIHANNIC** Mme **DELAROUZÉE** **M. MONNIER**
Melle **EL MASAUDI** **M. DEBUS**.

7°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE DE GESTION 2012

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

8°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE DE GESTION 2012

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

9°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera dans l'obligation de sortir lors du vote des délibérations 9, 10 et 11 pour ne pas prendre part au vote. Il précise qu'il demandera à Monsieur DUQUESNE de présider la séance pour le vote de ces 3 délibérations.

Le Maire passe la présidence à **M. DUQUESNE** et quitte la salle.

M. DUQUESNE :

Le compte administratif 2012 reprend l'ensemble des dépenses et recettes enregistrées par la Ville au cours de l'année dernière. Il aboutit aux conclusions suivantes :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 66 805 390,83 euros. Cette somme comprend la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Ile-de-France dont le montant est de 396 757 euros ainsi que celle associée au fonds de péréquation intercommunal qui est de 489.289 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 77 836 512,31 euros dont 801 500 euros obtenus en tant que versements liés à la vente de biens immobiliers.

Les dépenses de la section d'investissement sont en valeur réelle de 12 265 563,33 euros.

Les résultats globaux du compte 2012 s'établissent comme suit :

- la section de fonctionnement dégage une épargne de 11 279 769,07 euros,
- le résultat de clôture de la section d'investissement est positif - son montant est de 13.966.405,35 euros.

Ces résultats sont évidemment les mêmes que ceux déduits du compte de gestion du comptable.

Mais la présentation du compte administratif ne peut pas se limiter à cet aspect purement comptable et, comme habituellement, je vais me permettre de vous proposer quelques commentaires.

Les recettes de fonctionnement de 2012, déduction faite des 801 000 euros encaissés suite à des ventes de biens, se situent à 12 000 euros près au même niveau qu'en 2011. En 2012, la commune n'a pas enregistré d'augmentation de ses ressources, comme cela a déjà été le cas en 2009, lorsque les services de l'Etat ont annulé la prise en compte d'une certaine population fictive pour calculer notamment le produit de la taxe professionnelle.

La fiscalité locale, c'est-à-dire le cumul des impôts ménages et de la CFE, représente 35,8 millions d'euros, soit 46,4 % des recettes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles.

Les dépenses de fonctionnement augmentent en valeur réelle de 2,8 % par rapport à 2011.

Les charges de personnel de leur côté augmentent de 2,6 %. Elles représentent 52,3 % des dépenses réelles.

Les dépenses correspondant aux charges à caractère général constituent le deuxième poste. Elles représentent 30,7 % des dépenses en 2012. Stables depuis plusieurs années, elles augmentent en 2012 de 6,1 % par rapport à 2011. Ce constat s'explique par l'augmentation du nombre et des coûts des prestations demandées à des sociétés extérieures pour permettre le fonctionnement des structures de la municipalité mais aussi pour assurer la bonne marche de tous les services proposés à la population de Poissy.

Les subventions représentent 5,3 millions d'euros en 2012, soit 8,1 % du total des dépenses. Ces 5,3 millions d'euros se répartissent comme suit :

- 2.050.000 euros pour les établissements publics locaux et les organismes liés à la Ville par un contrat,

- 3.150.000 euros pour les associations et structures diverses dont la municipalité finance partiellement l'activité.

Le détail de ces subventions figure en annexe au compte administratif.

En investissement, le montant des dépenses d'équipement est de 10,7 millions d'euros. Pour illustrer la signification de ces dépenses, je vais citer les travaux d'amélioration des bâtiments et installations scolaires pour 1,9 million d'euros, les travaux dans les installations sportives pour 1,2 million d'euros, la Maison des Parents pour 765.000 euros, l'éclairage public pour 165.000 euros, la voirie communale pour 1.500.000 euros, l'amélioration de la mobilité urbaine pour 355.000 euros et enfin les travaux sur le site de la Coudraie pour 570.000 euros.

Le montant total de la dette de la Ville au 31 décembre 2012 est de 33.973.000 euros. Cette dette résulte d'emprunts effectués principalement auprès de 2 organismes : Dexia Crédit Local (pour 57 %) et la Caisse d'Épargne (pour 35 %).

Au cours des 2 dernières années, la commune a réussi à épargner environ 11 millions d'euros par an. Il s'ensuit que la capacité de désendettement de la commune mesurée par le rapport entre son encours de dette et son épargne est inférieure à 4 années, comme cela est le cas depuis 2008 et comme cela était le cas à la fin du mandat précédent. Un encours de dette remboursable dans ces conditions en moins de 4 années traduit une situation financière saine. Les experts estiment qu'il faut commencer à s'interroger lorsque ce ratio dépasse les 10 années.

Le Conseil municipal est donc invité à adopter le compte administratif établi à la suite de l'exécution du budget et présenté dans le document qui est joint à la délibération.

Il lui est également demandé par les 2 délibérations suivantes numérotées 10 et 11 d'approuver les résultats des comptes administratifs associés aux budgets annexes.

En ce qui concerne le budget de l'eau et de l'assainissement, le résultat cumulé de l'année 2012 pour l'ensemble des deux sections (investissement et exploitation) est de 1.775.428,21 euros.

Pour le compte associé aux opérations soumises à TVA, lequel ne comporte qu'une seule section de fonctionnement, le résultat de clôture est de 59.036,06 euros.

M. DUQUESNE donne la parole à **M. DEBUS** :

Je souhaiterais intervenir en présence du Maire. Je n'ai pas de souci pour passer au vote et faire les interventions après coup. Je suggère que le Maire revienne pour les débats malgré tout. Et il sort le temps du vote.

M. DUQUESNE :

Pour le compte administratif, la loi dit que le Maire sort de la salle, même lors du débat. C'était peut-être une tradition locale que de le faire ici. Mais si le Conseil municipal est d'accord pour qu'il rentre, je vais le lui demander. Si vous voulez que le Maire rentre, il faut faire un vote à main levée. Normalement, le Maire ne devrait pas débattre. Il peut écouter.

On me confirme que la loi exige que le Maire ne participe absolument pas à un débat sur le compte administratif. Donc, il ne rentrera pas. Je n'ai plus qu'à vous demander de voter sur le compte administratif 2012. Si quelqu'un veut prendre la parole ... Je suis là pour lui répondre, éventuellement. Mais le Maire ne viendra pas.

M. DUQUESNE donne la parole à **M. DEBUS** :

A ce moment-là, je vais reporter mon intervention prévue pour le point 9 au point 16. C'est un peu lié aussi. Mais s'il n'est pas là pour entendre, c'est dommage.

M. DUQUESNE :

Comme vous voulez.

M. DEBUS :

On interviendra tout à l'heure.

M. DUQUESNE :

Monsieur BIHANNIC, voulez-vous intervenir ?

M. DUQUESNE donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Non. Je pense qu'il est préférable que j'intervienne sur le point 16, en même temps. Mais, pour la petite histoire, je suis élu de cette commune depuis 1983. Le Maire n'est jamais sorti pendant le débat. C'est la première fois que vous nous faites ce coup-là.

M. DUQUESNE :

Il semble, d'après les dernières informations que nous avons eues, que l'on était totalement dans l'illégalité.

M. RAYNAL :

L'an dernier aussi alors ?

M. DUQUESNE :

L'an dernier aussi. Absolument.

M. DEBUS :

Si vous avez eu la réponse, c'est que vous avez regardé le texte de loi. Donc, à la limite, il serait bien de pouvoir le montrer rapidement, s'il est court. Sinon, ...

M. DUQUESNE :

Je crois qu'il faut avancer et passer au vote.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2012 - budget principal - M 14 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à la majorité des votants, moins 15 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS, et 1 non participation au vote : M. BERNARD (sorti de la salle).

10°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - RESULTATS

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2012 de l'eau et de l'assainissement - M 49 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD (sorti de la salle).

11°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - RESULTATS

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD (sorti de la salle).

Après les votes se rapportant aux points n° 9, 10 et 11, Monsieur le Maire revient dans la salle. Monsieur DUQUESNE l'informe des résultats obtenus pour ces 3 votes.

12°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

L'excédent de fonctionnement est réparti pour 5.000.000 euros sur la section de fonctionnement de cette année 2013 et pour 6.279.769,07 euros sur la section d'investissement du budget 2013, étant entendu que le résultat de la section d'investissement est entièrement réaffecté à l'investissement de l'année suivante.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 12 abstentions : M. BERTRAND M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS, et 1 voix contre : Mme de VAUCOULEURS.

13°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - AFFECTATION DES RESULTATS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - AFFECTATION DU RESULTAT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) - RAPPORT 2012

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

En 2012, un peu contre toute attente, la commune a été bénéficiaire de la dotation dite de solidarité urbaine pour un montant de 445.882 euros. L'affectation de cette dotation nécessite la présentation ultérieure d'un rapport qui rappelle ou présente l'ensemble des actions de développement social urbain entreprises par la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport de présentation qui sera transmis aux services de l'Etat pour l'exercice 2012.

Il est pris acte du rapport de présentation qui sera transmis aux services de l'Etat pour l'exercice 2012.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Il est question de l'installation temporaire d'une patinoire pour 2012. Où cette patinoire a-t-elle été installée ?

Le Maire :

En 2012 ? Non. Il n'y a pas eu de patinoire en 2012.

Mme de VAUCOULEURS :

Alors il faudrait rectifier le rapport que vous allez adresser. Merci.

Le Maire :

On va regarder.

16°/ BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL M 14 - VOTE PAR NATURE - RAPPORT SYNTHETIQUE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La section de fonctionnement du budget primitif 2013 annonce en valeur réelle, pour les dépenses, 73.607.559,63 euros, et, pour les recettes, 78.335.999,98 euros. Ce montant de recettes comprend le report de 5.000.000 euros prélevés sur le résultat de fonctionnement de 2012.

En section d'investissement, le montant des nouvelles propositions de dépenses réelles est de 27.392.757,75 euros. Les recettes nouvelles d'investissement sont de 11.940.715,07 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont donc estimées à 73,6 millions d'euros. Elles sont en diminution de 1,2 % par rapport au budget primitif 2012, avec la répartition suivante : - 3,1 % sur les charges à caractère général, + 0,6 % sur les charges de personnel, + 2,1 % sur les charges de gestion courante.

Annoncer un recul de 900.000 euros sur les prévisions de dépenses nécessite quelques explications.

Depuis 2009, les montants prévus pour couvrir les dépenses de gestion courante des services augmentaient systématiquement de 2,6 à 2,7 millions d'euros entre deux budgets primitifs successifs. En 2013, le budget primitif annonce 71,32 millions d'euros pour ces dépenses dites de gestion courante. Ce montant est à comparer aux 71,15 millions d'euros inscrits au budget primitif de l'année dernière (2012). L'écart n'est donc plus que de 200.000 euros.

Il ne s'agit pas d'un coup de frein mais de la mise en œuvre systématique d'une méthode demandant de justifier chaque prévision de dépense en la comparant aux montants dépensés au cours des années précédentes, ce qui n'exclue pas de prendre certaines marges.

Aucun des grands secteurs en relation directe avec la population n'est l'objet d'une réduction de ses frais de fonctionnement. A titre d'exemple, ceux-ci augmentent de 6 % pour la petite enfance, de 6,4 % pour l'ensemble du secteur culturel (qui regroupe l'action culturelle, la médiathèque, le musée et le théâtre), de 4,5 % pour tout le domaine de l'action scolaire, de 12 % pour l'entretien courant de la voirie.

Le montant global des subventions accordées aux associations connaît une augmentation de 10 %.

Par contre, les frais communs d'administration générale, les dépenses de communication, les dépenses liées au protocole et quelques autres diminuent sensiblement.

Enfin, la commune doit inscrire en dépenses, au titre du Fonds de Solidarité Ile-de-France, la même somme que celle réglée en 2012, soit 396.757 euros. Pour le fonds de péréquation intercommunal, elle doit inscrire une somme nettement plus élevée que celle payée l'année dernière (1.274.214 euros au lieu de 489.289 euros payés en 2012). Ce montant résulte d'une analyse qui nous a été fournie par notre consultant. Et il était préférable d'en tenir compte vu l'écart.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles ont été estimées à 73,6 millions d'euros en valeur réelle, soit 1 million d'euros ou 1,34 % de moins qu'en 2011. Cette perte de recettes s'explique essentiellement par la diminution annoncée du produit de la CVAE en 2013. En 2012, la commune a reçu 4.754.681 euros au titre de la CVAE. Les services fiscaux annoncent pour 2013 un montant de 3.429.199 euros. Cette somme est mentionnée dans l'état fiscal 1259 joint à la délibération n° 20.

D'autre part, il semble que l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine obtenue en 2012 se confirme pour 2013. Une recette équivalente au montant obtenu en 2012 à ce titre a donc été inscrite au budget primitif.

Comme cela a déjà été dit, l'équilibre global du budget de fonctionnement a été trouvé en prenant 5 millions d'euros sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent.

Les dépenses réelles inscrites au budget d'investissement 2013 sont de 27,4 millions d'euros dont 25 millions de dépenses d'équipement. Elles comprennent un important programme de voirie et d'éclairage public estimé à près de 3 millions d'euros, la réalisation d'un terrain de football synthétique pour un montant de 2,5 millions d'euros, la restructuration ou la création d'aires de jeux à Saint-Exupéry et à Beauregard, des achats pour près de 2 millions d'euros, des travaux habituels de réparation ou d'amélioration des bâtiments et installations publiques pour 4,7 millions d'euros, des acquisitions foncières estimées à 3,1 millions d'euros et enfin la construction d'une nouvelle école élémentaire de 12 classes dans le quartier Saint-Exupéry.

Pour la compréhension de ce budget, il faut noter que les opérations les plus importantes y sont inscrites en tant qu'autorisations de programme, comme cela est le cas pour l'opération de la Coudraie. Cela signifie que le budget de l'année ne comprend plus que les crédits de paiement nécessaires au règlement financier des actions prévues dans cette même année.

Enfin, le financement de l'ensemble des actions d'investissement prévues en 2013 ne demande pas de recourir à un emprunt.

Après cette présentation certainement trop rapide, le Conseil municipal est donc invité à adopter le budget primitif 2013 tel qu'il est détaillé dans le document qui accompagne la délibération.

Avant de conclure, je tiens à expliquer la qualité médiocre de la présentation du document intitulé « budget primitif 2013 » que chacun a reçu. En effet, les services ont été conduits cette année à respecter les dispositions légales imposées par le projet global de dématérialisation des données budgétaires des collectivités locales. Ce projet impose de recourir à l'application TOTEM pour la télétransmission en préfecture des données financières. Mais cette application impose aussi le mode de codification des données ainsi que la présentation et la forme des restitutions. Les services de la municipalité ne peuvent donc plus intervenir sur la présentation des documents budgétaires officiels.

Je tiens maintenant à remercier toutes les personnes (élus et fonctionnaires) qui ont participé à l'élaboration, à la mise en forme et à la diffusion de ce budget 2013. Les échanges ont été parfois compliqués mais toujours positifs. La construction de ce budget 2013 a été longue mais je suis certain que le résultat final est un budget réaliste qui garantit la mise en œuvre des projets de l'équipe municipale tout en prenant en compte les contraintes financières imposées par l'Etat.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'avais prévu 2 interventions (une pour la délibération n° 9, une pour la délibération n° 16). Pour être bien entendu, je vais vous donner lecture des 2.

Les 2 années passées, dans cette même enceinte et pour la même occasion, nous faisons ressortir le faible taux de réalisation de la section d'investissement et nous attirons l'attention de cette assemblée sur l'affichage lors du vote du budget 2012 de projets qui semblaient justifier l'augmentation des impôts.

Pour appuyer notre démonstration, nous relevons l'augmentation du résultat net du compte administratif qui passe de 19.154.000 euros en 2011 à 22.003.000 euros en 2012.

Pour la section d'investissement, les crédits annulés lors de l'établissement du compte administratif 2012 s'élèvent à 16.107.000 euros, soit 45 % du total des crédits votés. Ce pourcentage s'élevait déjà à 36 % au compte administratif 2011.

Ainsi, le ratio comparant les dépenses d'investissement aux recettes réelles de fonctionnement se réduit-il d'année en année : 19,80 % en 2010, 14,69 % en 2011 et 13,71 % en 2012.

Quant au fonctionnement, les crédits annulés se montent à 6.655.000 euros, approximativement identiques à ceux de 2011, confirmant nos doutes sur la nécessité d'augmenter les impôts en 2011.

Certes, le compte administratif est un constat de la gestion des deniers de la commune. Il n'en reste pas moins que ses résultats se lisent comme la capacité de l'équipe en place à transformer ses souhaits politiques exprimés dans le budget en réalité.

J'annonçais que nous ne voterions pas le compte administratif mais vous avez pu vous en apercevoir.

Quant au budget primitif, nous avons tout lieu de penser que c'est le dernier budget de la mandature que vous nous proposez ce soir.

Nous ne rentrerons pas dans le détail. La présentation du document cette année ne dit d'ailleurs pas expressément quels sont vos choix.

Cela confirme l'impression qui était la nôtre depuis 2 ans. Vous proposez au vote du Conseil un catalogue imparfait de ce qui pourrait être fait. Et en fonction des circonstances, vous choisissez de lancer telle action ou telle autre.

Nous nous contenterons de rappeler notre position. Face à la crise, nous regrettons que vous ayez augmenté les impôts dans une telle proportion. Les Pisciacais, dans leur grande majorité, ne sont pas des riches. Loin s'en faut. Et tout ce qu'on leur prélève manque ensuite au petit commerce.

Plus ennuyeux, l'utilisation de cette ressource pour les dépenses de fonctionnement de structures dont l'utilité n'est pas démontrée, comme le Bureau Jeunesse ou encore la Maison de la Parentalité qui s'ajoutent aux charges de fonctionnement de la Maison de la Citoyenneté. Ces réalisations sont budgétivores.

Budgétivores encore seront les projets annoncés du futur Espace Habitants et du prochain Espace des Aînés.

Et que dire de la création d'un skate park ? Etait-ce vraiment indispensable ?

Compte tenu de la conjoncture, nous aurions mieux vu pendant ce mandat qui s'achève une réduction des dépenses de fonctionnement. Mais ce n'est pas dans votre culture.

Nous ne voterons pas ce budget.

Merci de votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. BOUZNADA** :

Si, sur le fond, il n'y a rien à dire, j'ai peut-être quelque chose à dire au niveau de la forme.

D'une part, la méthode utilisée pour faire voter le budget à cette assemblée me heurte quelque part.

D'autre part, je ne veux rien faire qui puisse entraver la marche de la réalisation de nos programmes.

Le débat d'orientations budgétaires devait avoir lieu plus tôt. Certaines communes l'organisent en novembre de l'année n - 1 pour permettre un regard plus attentif compte tenu de la masse de documents à manipuler. Or, notre débat a eu lieu au cours du Conseil municipal du 27 février. La Commission des finances, quant à elle, s'est tenue le 19 mars et nous n'avons reçu le document que le 23 mars, c'est-à-dire le gros morceau. Cette façon de faire qui consiste à tirer les délais jusqu'à l'extrême limite n'est pas de nature à favoriser le débat et je le regrette. C'est pourquoi je m'abstiendrai pour ce vote.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Moi aussi, je voulais intervenir pour le point 9 mais je vais le coupler au point 16 puisque je tenais à ce que vous soyez là. Il y a eu tout un débat sur votre présence ou non.

Sur le point 16, que dire de ce budget 2013, si ce n'est qu'il est à l'image de celui de 2012 (à quelques détails près). Nous allons aussi de ce fait mettre le réel 2012 en perspective. C'est ma liaison avec le point 9.

Quand j'entends que l'on prend effectivement une certaine marge, on se rend compte que celle-ci est quand même relativement large. Quand on regarde bien à la fois le budget 2011 (par rapport au réel 2011) et le budget 2012 (par rapport au réel 2012), il y a quand même un petit écart de 8,2 millions d'euros sur 2012. Excusez du peu. La marge ... A quelques millions près, c'est quand même pas mal.

Je vois également que sur le réel 2012 (par rapport à ce budget-là), il y a quand même un tout petit excédent de 460.000 euros pour les recettes (contributions fiscales directes) qui fait suite à un petit excédent de 1,8 million d'euros du réel 2011 (donc en plus) par rapport au budget qu'il y avait donc eu à ce moment-là. Maintenant, le fait de dire que l'on va avoir au budget 2013 à peu de choses près 1,8 million d'euros en moins ... Finalement, il ne va en fait que compenser l'excédent du réel (donc de perception de contributions fiscales directes) qui a eu lieu en 2011 (par rapport au budget 2011).

Ce qu'il faut voir également (je reste toujours sur les recettes, donc les contributions fiscales directes) ... On va prendre la dernière année de référence de l'ancienne majorité (2007) par rapport au réel 2012. On a quand même une évolution de recettes de 15,2 millions d'euros (j'arrondis) en plus, ce qui représente quand même pas loin de + 41 % de contributions directes. Foi des chiffres qui sont dans le compte administratif. Alors, on peut se demander ce que l'on a fait de tout cela. Là, c'est juste la différence entre 2012 et 2007. Qu'a-t-on donc fait effectivement de tout cela (ces 15,2 millions d'euros) ? On va prendre l'exemple de 2012. Finalement, que s'est-il passé ? On a effectivement en dépenses réelles l'ensemble des dépenses de fonctionnement qui ont fait également un bond de 12.432.000 euros (donc en plus), ce qui

représente quand même plus de 80 % ... Tout ce que la commune a pu engranger en plus ... Effectivement au détail près ... Quasiment du sang et de la sueur de nos administrés ... Ceci est en fait passé dans les dépenses de fonctionnement. Alors, vous allez me dire que j'invente à chaque fois. Non. Je prends simplement les éléments du compte administratif de 2007 en l'occurrence et ceux de 2012. Donc, je n'invente rien. Je pourrais effectivement prendre le détail poste par poste. Pour les charges à caractère général, il y a + 2,9 millions d'euros en l'espace de 5 ans. Pour les charges de personnel, il y a + 7,3 millions d'euros (+ 26,44 %). Pour les autres charges de gestion courante, il y a + 1 million d'euros. Pour les charges financières, il y a + 900.000 euros. Voilà. Et l'on arrive effectivement allègrement aux 12,4 millions d'euros en plus.

Ceci en référence au point 9.

Je vais revenir sur l'histoire du budget 2013. Il y a quand même des questions à se poser. On se posait la question l'année dernière sur les aspects de sincérité du budget. On a effectivement l'explication de la baisse de recettes, notamment de contributions fiscales directes, qui nous ramène en fait quasiment au niveau de 2011. C'est une chose.

Par contre, au niveau des charges à caractère général, + 16,5 % par rapport au réel 2012. J'ai du mal effectivement à comprendre pourquoi + 16,5 %.

Pour les charges de personnel, + 3,9 %. Là, par contre, c'est probablement la valeur la plus véridique avec + 1,3 million d'euros d'une année sur l'autre. Le tout est de savoir si l'impact du changement des rythmes scolaires a d'ores et déjà été pris en compte dans ce budget-là ou pas.

Pour terminer, il y a les autres charges de gestion courante avec + 8 %. On est loin effectivement de l'inflation.

Il y a donc un total (j'y reviens) de + 8 millions d'euros par rapport au réel 2012. Ceci dit, vous budgétiez 200.000 euros de moins par rapport au budget 2012. Bravo. Superbe effort. Je tiens quand même à le signaler. Ce n'est pas mal. Mais ce ne sont que 200.000 euros.

Là, on parle du budget 2013 et on parle de l'avenir. Mais il ne faut pas oublier également les engagements pour les années à venir. Quand on regarde et que l'on va farfouiller un peu plus dans les tableaux, on se rend compte en fait qu'il y a des engagements de 8,8 millions d'euros en 2014, 6,2 millions d'euros en 2015 et après, soit un total en fait de 15 millions d'euros que l'on va appeler le deuxième effet kiss cool.

En 2013, vous avez beau vous targuer de ne pas augmenter les taxes locales, de ne pas emprunter (et pour cause) ... Mais l'effort sera en fait à faire à partir de 2014 et au-delà.

N'oublions pas également les 5 millions d'euros de report de 2012 sur 2013, sur la section de fonctionnement, sans quoi effectivement le budget serait déficitaire de 5 millions. Il va donc y avoir à combler ce trou à partir de 2014 (sauf erreur de ma part).

Si, en plus, vous y ajoutez les 17 millions d'euros de l'aménageur de la Coudraie, non provisionnés à ce jour (sauf erreur de ma part), qui arrivent donc à échéance au 31 décembre 2014, nous voilà donc avec 32 millions (15 + 17) potentiellement sur les bras. C'est une paille.

Qui plus est aussi, une remarque sur les réalisations prévues en 2013 concernant les travaux à réaliser. Il y a une certaine opacité. On a un chiffre très large. Je ne sais pas quelle est la marge prise. Mais, comme ce n'est pas détaillé, comment savoir si ce budget est vraiment sincère ?

Merci, Monsieur le Maire.

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Monsieur le Maire, chers collègues élus, mesdames et messieurs, j'assume ma part de responsabilité dans la gestion de la ville.

Par ailleurs, je revendique mon origine d'élus avec la liste « Poissy 2008 ».

Mon abstention de ce soir, c'est vous signifier mon désaccord sur le manque total de concertation, tels l'intercommunalité, le rythme scolaire, dont nous avons appris la décision d'application en 2013 en même temps que les parents d'élèves, sans même qu'il y ait eu débat au sein de la majorité.

L'école Saint-Exupéry : bien que ce projet soit louable, il aurait été l'une de nos priorités. N'avez-vous pas dit, Monsieur le Maire, qu'il était inadmissible que les enfants de ce quartier se lèvent une demi-heure avant pour prendre le car ?

Votre méthode de travail manque totalement de concertation. C'est mon ressenti, d'où mon abstention. Il en sera de même pour les délibérations 17, 18, 50, 51, 52 et 53, bien que ces dernières (je le répète) soient louables.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, j'avais prévu de faire cette intervention lors du débat d'orientations budgétaires pour compléter une interview que j'avais accordée à un journal local. Mais, à la lecture du dossier que l'administration nous avait transmis pour ce DOB 2013, j'ai décidé de ne pas intervenir pour effectuer quelques vérifications. J'ai en effet appris à me méfier de ces présentations qui vous ont trop longtemps permis de masquer les réalités de votre gestion chaotique. J'ai aussi préféré attendre votre intervention pour entendre la manière dont vous, Monsieur le Maire, alliez vous en sortir pour justifier un certain nombre de vos trop récents revirements, revirements curieusement effectués ces deux derniers exercices par rapport à votre attentisme budgétaire et vos déboires fiscaux des 2 premiers tiers de votre mandat. D'ailleurs, je n'étais visiblement pas le seul à être étonné de ces revirements puisque le dernier débat d'orientations budgétaires a été étrangement atone, sans opposition de fond, sans proposition alternative.

Pour ce qui me concerne, j'ai en même temps une certaine gêne et une véritable colère par rapport à votre attitude politique. Je me retrouve effectivement gêné entre mes exigences de modestie et d'honnêteté, notamment en relisant le programme de « Poissy 2008 » auquel Monsieur ALLAOUCHICHE a fait allusion il y a quelques instants, un programme qui est toujours en ligne d'ailleurs sur Internet pour les personnes qui veulent le lire (à l'inverse des autres qui ont disparus).

Si je n'étais pas MODEM, je dirais que vous vous êtes mis à pomper tous vos derniers revirements dans le programme « Poissy 2008 ». Et, pour une fois, je vais un peu vous féliciter. Mais une fois n'est pas coutume.

J'en veux pour preuve votre conversion inattendue depuis le budget 2012 d'enfin cesser vos augmentations inconsidérées des impôts locaux. Vous vous seriez tellement inspiré de nos orientations que vous êtes enfin arrivé à nous proposer pour ce budget primitif 2013 une absence d'augmentation des taux de fiscalité locale.

J'en veux également pour preuve votre récente prise de conscience de consacrer une partie enfin conséquente des dépenses budgétaires aux investissements d'équipements publics et de valorisation du patrimoine foncier de notre commune. Vos revirements sont tels que je me surprends à constater que, comme nous l'avions proposé dans le programme de « Poissy 2008 », vous vous lancez enfin dans la réalisation de nouveaux ouvrages. Vous réhabilitez du patrimoine de notre ville et vous avez un certain nombre d'acquisitions qui se mettent en place.

Enfin, j'en veux pour preuve vos soudains efforts de concertation concernant des projets qui ont été dans ce programme (toujours « Poissy 2008 ») mais que vous avez laissés souvent et très longtemps en sommeil, sans communication publique - l'éco-quartier cher à certains membres de ma liste qui ont choisi de rester dans votre majorité, le soudain dynamisme de notre SEM et de notre Technoparc desquels vous m'avez exclu, ainsi que la relance nécessaire de rénovation dans le centre ville.

Car j'espère pour Poissy, Monsieur le Maire, que vous n'oseriez pas penser que nous avons, que j'ai la mémoire courte. Ayant plus que largement contribué à votre élection en 2008, je connais mieux que quiconque les penchants idéologiques qui guettent et les politiques partisans qui pressent votre action municipale. Alors, j'ai toujours autant de colère contre cet attentisme politicien que vous avez trop longtemps érigé en méthode et qui a entraîné non seulement l'éclatement puis le délitement de la majorité voulue par le suffrage universel mais également un gâchis de temps et un gaspillage des opportunités pour la mise en œuvre d'un programme et d'un projet que finalement vous vous mettez à adopter.

Pourquoi avoir tant d'hésitations ? Pourquoi avoir si longtemps réfuter ce que vous mettez finalement mais tardivement en œuvre ? J'aurais pu pour Poissy, formellement et politiquement, me réjouir de ces revirements, y compris (pourquoi pas) en votant ce budget aujourd'hui si vous aviez eu le courage politique et (oserais-je dire) l'honnêteté intellectuelle de reconnaître qu'ils ne représentent en définitive qu'un salutaire retour à la raison, une juste reconnaissance de la validité du programme « Poissy 2008 » que j'ai porté et qui constitue la crédibilité de l'alternance politique et de la majorité initiale qui ont fait de vous le Maire de cette ville. Mais je ne voterai pas ce budget, en gardant la cohérence des critiques que je vous oppose encore aujourd'hui et en restant vigilant pour que ces engagements se traduisent effectivement dans les faits sans subir d'autres revirements contraints que certaines pressions idéologiques et ambitions politiciennes viendraient vous inspirer. Par honnêteté intellectuelle donc, à l'égard du projet que j'ai défendu, et par refus d'un procès d'intention à votre encontre, je vais donc m'abstenir.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire

Je m'exprime au nom des élus de Vivre sa Ville.

Nous sommes réunis ce soir pour délibérer principalement sur le budget communal, ce qui constitue un temps fort de la gestion municipale car il reflète et conditionne notre politique et nos actions. Or, ce budget nous pose question, en particulier sur la façon dont il a été élaboré.

Nous n'avons pu que constater, avec regret et tristesse, une dérive de notre fonctionnement interne. Les objectifs de notre politique ne sont plus débattus. Les grandes masses du budget n'ont pas été discutées ensemble. Les orientations du budget ne nous ont été dévoilées qu'au cours du dernier Conseil municipal. Les modes de prise de décision sont devenus obscurs.

Nous sommes passés d'un « mode projet » prometteur et stimulant en 2011 à un centralisme rigide qui a marginalisé les élus que nous sommes. La plupart des grands projets d'investissement inscrits au budget ou aux autorisations de programme n'ont pas été discutés entre nous. Ils n'ont même pas fait l'objet d'une présentation en bureau municipal. Nous avons découvert les esquisses de certains dans un des bulletins municipaux.

« Même les meilleures intentions et idées ne valent que si elles sont partagées, c'est-à-dire proposées et débattues, étudiées et amendées, décidées et mises en œuvre ... ensemble ! ». C'est la règle de conduite inscrite dans une lettre du Maire. Hélas, ce grand principe que nous partageons, bien entendu, n'a pas été respecté pour la majorité des projets d'investissement. C'est regrettable parce qu'aussi beaux soient les projets, aussi nécessaires et pertinents soient-ils, ils nécessitent en effet d'être discutés de façon transversale. Nous allons construire ces équipements pour 50 ans, voire plus, et nous n'avons pas le droit de nous tromper en terme d'usage, de mutualisation et d'économie des espaces, d'impact environnemental, de performance énergétique, de déplacement, de pratiques sociales, culturelles et récréatives. Il est nécessaire pour cela de les inscrire dans une vision globale et à long terme du développement de Poissy.

Nous avons convenu d'adopter une démarche prospective pour notre ville en visant 2030 afin d'anticiper les enjeux sociaux, énergétiques et climatiques, auxquels la Ville va être confrontée, ce qui aurait sans doute orienté ce budget différemment. Les bonnes résolutions ont été oubliées. La démarche du développement durable et de l'Agenda 21 n'est plus perceptible. Les engagements du plan d'action pour une énergie durable sont remis à plus tard.

Nous nous étions fixés une « exigence de solidarité au sein de l'équipe » qui avait une contrepartie incontournable. En effet, « Chaque projet, chaque décision devait s'enrichir de débats ouverts et attentifs ». Ce sont les termes mêmes d'une lettre aux élus de septembre 2011 qui devait mettre en place une « amélioration continue de notre fonctionnement ». Il est bien dommage que ces « débats préparatoires » qui devaient dépasser les « a priori, les postures partisans ou les conflits d'ego » n'aient pu se concrétiser. Je vous l'accorde, la démocratie participative, en particulier en interne, n'est pas simple à organiser et à mettre en œuvre. Cela prend du temps, nécessite une écoute réciproque, mais ça vaut le coup et, à notre sens, c'est une réelle « valeur ajoutée apportée à la réalisation du projet collectif » et puis ce qui n'est pas négligeable : c'est tout à fait bénéfique pour la cohésion du groupe.

Il nous avait été demandé également un devoir d'enthousiasme mais, en la matière, on ne peut pas se forcer indéfiniment. Cet enthousiasme, il faut l'alimenter et l'entretenir par des pratiques transparentes et décloisonnées, en se tenant aux décisions prises ensemble, en construisant une vision et des perspectives partagées pour la Ville. Nous constatons que c'est loin d'être le cas.

Vous comprendrez que, pour toutes ces raisons, il nous est difficile de donner un avis sur ce budget que nous ne parvenons pas à nous approprier. Par conséquent, nous nous abstiendrons sur le vote du budget primitif 2013, c'est-à-dire sur les délibérations 16 à 19 et 50 à 53.

Je vous remercie de votre écoute et de votre compréhension.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je craignais que vous ayez oublié que j'avais demandé à prendre la parole. Mais il faut dire qu'après tout ce que je viens d'entendre, je comprends que vous soyez peut-être un peu perdu de savoir où est l'opposition autour de cette table. J'avoue que je ne m'y retrouve pas bien. Si j'avais envie de sourire, je dirais « sacrée soirée ». Mais le sujet est sérieux. Donc, je dirai simplement que c'est quand même une bien curieuse soirée.

Je voudrais juste revenir sur le budget. On a eu beaucoup de mal, lorsqu'on l'a étudié, à le qualifier. Je ne sais pas si c'est un budget de transition, du style on lève un peu le tapis, on pousse toutes les miettes dessous, puis l'on verra dans deux ou trois ans ce qui se passe. Cela, c'est bien quand on est sûr de rester mais ce n'est pas très gentil pour ceux qui prendront la suite si jamais ce n'était pas la municipalité d'aujourd'hui qui aura à faire. Mais je vais y revenir. S'agit-il d'un budget mascarade ? C'est-à-dire que l'on continue à faire beaucoup d'affichage. On raconte une histoire, et une belle histoire, à laquelle les Pisciacais auraient pu se laisser prendre et la trouver très belle. Sauf que les réalisations ... Il n'y en a pas. Il faut simplement prendre le compte administratif dont on a beaucoup parlé ce soir. Vous mettez dans une passoire. Vous secouez très bien et vous voyez tous les millions qui tombent. 14 viennent de l'investissement qui n'a pas été réalisé. 11 viennent du fonctionnement. Cela pourrait presque être vertueux. On les ajoute et on les injecte pour construire le prochain budget. Là, on vient devant les Pisciacais et l'on peut dire : Regardez ... Je n'augmente pas les impôts. Il est heureux de ne pas le faire maintenant. On l'a déjà fait largement et lourdement il y a 2 ans. Je suis de ceux (et, autour de cette table, je me rends compte que je ne suis pas le seul) qui se demandent pourquoi on l'a fait autant lorsque l'on voit tout ce que l'on dégage de budget à budget (2011 - 2012, 2012 - 2013). Je ne voyais pas l'intérêt d'augmenter ces impôts, si ce n'est que de se faire une belle cagnotte. Et puis je ne réalise pas. Il a été dit tout à l'heure les pourcentages de l'investissement réalisé sur l'année 2012. D'un autre côté, je me souviens de ce que j'avais dit ici. Et je me souviens aussi de ce que j'avais entendu comme réponse. Lorsque l'on vote un budget le 13 avril pour l'année d'après, il reste quand même peu de mois, surtout si j'enlève les vacances. Cela laisse quand même peu de temps pour pouvoir réaliser tout ce que l'on a imaginé. Et l'on voit cette année tout ce qui n'a pas été fait. Peut-être prévoit-on cette année d'ailleurs la même chose pour le futur budget 2014. A ce moment-là, il est très bien de faire croire que l'on va construire des terrains synthétiques (on y reviendra plus tard dans la soirée), que l'on va construire une école, qu'on les budgète, sans emprunt (voilà encore une démarche vertueuse), sauf qu'à un moment donné, il faudra bien engager tous ces travaux. Le jour où on les engagera, il n'y aura plus de marge de manœuvre. Le jour il n'y a plus de marge de manœuvre ... Ou c'est toujours vous qui êtes au pouvoir (et vous vous tirez une balle dans le pied - vous la tirez ce soir). Ou alors ce n'est pas vous (ce que je pense d'ailleurs), et ce n'est pas très sympa pour ceux qui vont arriver après car il sera très difficile de pouvoir jouer correctement la partition que vous avez écrite parce qu'elle sera quasiment injouable et il n'y aura pas de marge de manœuvre. Donc, c'est quand même un drôle de budget ce soir. On ne comprend pas bien où vous voulez en arriver, là où vous voulez en arriver. Et quand j'entends autour de cette table, à l'intérieur même de votre majorité, comment il

a été perçu, comment il a été travaillé, c'est encore plus surréaliste. On voit des sommes inscrites. C'est la première fois. Il y a 4 autorisations de programme que l'on verra en fin de Conseil ce soir. On a de grosses sommes, notamment pour la voirie par exemple. On n'a aucune idée de savoir quelles seront les voiries rénovées. Ce n'est pas écrit. Je ne pense pas que ce soit la modification prévue par les textes qui rende impossible de donner une liste de travaux. On arrive en commission des travaux. On ne l'évoque pas. On est à 10 jours à peine du vote du budget. En commission des finances, ce sont des choses qui n'ont pas non plus été détaillées. C'est quand même un peu étonnant. Je me dis que ce n'est pas grave, que je suis un élu de l'opposition, que l'on ne me donne pas toutes les informations. Je peux l'entendre. Mais je m'aperçois qu'autour de cette table, d'autres n'ont pas eu forcément les mêmes informations. Ils sont pourtant dans le groupe majoritaire. J'avoue que je suis un peu perdu. Je ne comprends pas bien. Mais je me dis qu'après tout, c'est peut-être non pas un budget de transition, non pas un budget vertueux mais peut-être un budget de fin de règne. Donc, on verra cela dans quelques mois.

Merci.

Le Maire :

Il ne vous a quand même pas échappé, Monsieur RAYNAL, que l'on a voté des budgets insincères pendant des années. Celui-là, il est sincère. Mais c'est une parenthèse. Il ne vous a pas échappé non plus qu'il y a bientôt des élections municipales. Il me paraît tout à fait logique que les ego et les stratégies des uns et des autres s'expriment.

Je reste relativement serein car nous avons un programme, un projet. Je serais tenté de dire comme un ancien Président de la République (qui était à Liège, non ?) : « Après la pluie, il y a le soleil ». Donc, nous allons rester tranquilles et paisibles.

Je voudrais donc, mes chers collègues, en préambule, remercier et rendre un hommage aux personnes et aux équipes de notre service public communal. Je voudrais remercier plus particulièrement l'ensemble du personnel qui a assuré et assumé la préparation de ce budget primitif 2013, autour de notre Directeur Général des Services, Monsieur BOUFENARA, et de notre Directrice des Finances, Madame ÉTARD.

Je rajouterai juste une chose. J'ai reçu individuellement tous les élus qui ont défendu devant moi tous leurs projets. C'est quand même bizarre. Mais ce n'est pas grave.

Depuis 2008, force est de constater un désengagement de l'Etat, avec des surcharges de transfert de compétences de plus en plus contraignantes ou plutôt de responsabilités sans que les transferts de ressources correspondantes sur la durée soient garantis. Cela ne vous a pas échappé. Nous avons entre autres perdu plus de 8 millions d'euros de recettes en quelques années. Ce sont les chiffres. Il faudrait les regarder, Monsieur DEBUS, car vous avez mal interprété. Dans un contexte socioéconomique de plus en plus tendu pour notre pays et pour toutes les collectivités locales, Poissy a su néanmoins, en maîtrisant ses dépenses, préserver puis améliorer la qualité de vie des habitants et l'organisation de son territoire. Cela ne vous plaît peut-être pas. Mais, moi, je vous le dis. Malgré toutes ces contraintes financières et ce contexte global difficile, l'équipe des élus de la majorité municipale a su préparer patiemment et mettre en œuvre progressivement les projets, les actions qui nous engagent collectivement devant nos concitoyens.

Permettez-moi de rendre ce soir un hommage aux élus qui composent encore (pour certains) la majorité et qui ont su assumer leur engagement pour assurer l'administration quotidienne de la collectivité et garantir un avenir fait d'harmonie, de prospérité et de vitalité partagées par l'ensemble des Pisciacais, pour faire de Poissy une ville tournée vers l'avenir où chacune et chacun doit trouver sa place. A ce stade, il aurait été d'usage d'étouffer mon intervention de bilans pour toutes les réalisations et les actions que nous avons accomplies, comme de perspectives recensant tous les projets qui sont en chantier ou en cours de lancement ou encore à l'étude. J'avais envisagé de faire une telle intervention pour souligner la pertinence de nos réponses politiques par rapport aux attentes, aux préoccupations et aux réalités quotidiennes des familles pisciacaises. Etant un peu, de ma place, prévenu de ce qui se préparait et de ce qui allait se passer ce soir, j'ai finalement décidé d'éviter un inventaire trop long et de faire plus simple, plus court, au regard des réactions plutôt encourageantes que j'ai pu entendre dans mes multiples contacts et mes nombreux déplacements sur la ville. Je laisse aux minorités constituées dans cette assemblée et aux oppositions disparates ailleurs la responsabilité de leurs prises de positions pour les unes ou de leurs critiques compulsives pour les autres.

Ce budget primitif 2013 que vous a présenté mon adjoint aux finances, Jean-Claude DUQUESNE, est un budget juste, précis et cohérent. Il répond à la traduction en actes et en projets des convictions qui fondent les valeurs, les pratiques et les actions de notre majorité. Malgré des recettes de plus en plus contraintes, nous pouvons nous projeter dans l'avenir et faire de Poissy demain une ville résolument attentive à ses concitoyens, inscrite dans un projet global structuré sur le plan de l'organisation et de la qualité urbaine, de la cohésion et de la justice sociale, du développement et de la vitalité économique.

Poissy est reconnue désormais comme une force de proposition par tous ses partenaires, notamment dans l'intercommunalité en cours de formalisation, au sein de la confluence Seine - Oise déjà effective, et en vue des futures coopérations à construire avec d'autres collectivités.

Contrairement à ce que certains veulent véhiculer, Poissy ne s'est pas réfugiée dans l'immobilisme et le catastrophisme pour répondre à certaines dispositions prises au niveau de l'Etat ou aux conséquences de la crise car nous avons su patiemment et dû résolument endiguer les baisses considérables et inexorables des concours financiers et des dotations de l'Etat, cumulées avec un goût croissant des transferts de compétences et de responsabilités, surtout en ces périodes de difficultés sociales où la commune est la première entrée assurant la solidarité républicaine. Cette politique volontariste, accompagnée de la stratégie de gestion maîtrisée, de valorisations et cessions patrimoniales, nous a permis de poursuivre la mobilisation d'investissements pour mettre en œuvre notre programme pluriannuel engagé depuis 2008, impacté et diversifié sur l'ensemble du territoire communal, mettre en œuvre la progressive réalisation de nouveaux équipements publics et donc de nouveaux services publics contribuant au mieux vivre ensemble et à notre volonté de voir nos concitoyens bien grandir à Poissy, mettre en œuvre la patiente rénovation des voiries participant du rehaussement qualitatif de notre organisation urbaine, de nos rues, de leur espace environnant, avec le même souci permanent de concertation préalable à chaque réalisation, mettre en œuvre la maîtrise d'ouvrage associée notamment avec l'ANRU et la Région ou encore dans le cadre de partenariat public - privé, des interventions de grandes envergures de rénovation urbaine, de réhabilitation de l'habitat avec l'inscription d'un vrai parcours résidentiel, d'installation d'une culture du développement durable en matière d'énergie ou de traitement des déchets. Nous avons su également prendre les mesures nécessaires pour conduire les politiques publiques et honorer nos engagements malgré les réductions récursives de la plupart de nos produits financiers et fiscaux, notamment après les mauvaises évaluations de nos prédécesseurs qui ont lourdement impacté nos ressources.

Même si je vous avais dit que je ne reviendrais pas sur les chiffres qui illustrent cette bonne volonté patiemment recouvrée de nos finances publiques communales, je vous invite à une double lecture de certaines évolutions. Je vous invite à une première lecture en croisant l'évolution de la part de nos concours de l'Etat avec celle de nos agrégats financiers (épargne brute, capacité de désendettement), avec la situation qui fut la nôtre il y a quelques années, comme je vous invite à une lecture comparée de la santé financière et de la pression fiscale à Poissy par rapport à celle de la plupart des villes de même strate et de composition sociologique similaire. La lecture de ces évolutions croisées est édifiante et reflète clairement l'âme et la manière de gouverner cette ville que cette majorité municipale a voulu imprimer depuis 2008, c'est-à-dire l'exigence permanente de justesse et de justice qui sont les références de nos convictions que j'aime à dire radicalement républicaines. Justesse et justice dans l'assainissement de nos finances locales sans préjudice ni à la qualité des services rendus à la population, ni à nos capacités d'investissement, ni aux conditions d'exercice et d'évolution des carrières des agents du service public (mais j'y reviendrai). Cet assainissement des finances publiques (comme je vous l'ai déjà souvent répété) s'est notamment opéré au travers de notre volonté de stabiliser progressivement et résolument le stock de la dette et de rationaliser puis d'interrompre une logique passée de recours parfois imprudents à de nouvelles charges d'emprunts. C'est une réponse implicite que je fais à certaines interventions qui voudraient me faire confondre patience, maîtrise et rigueur précipitées, mais qui font plutôt la confusion entre conduite résolue et déterminée, attentive et progressive qui est la nôtre, avec une hantise obsessionnelle des gens pressés. Justesse et justice en corollaire concernant notre préoccupation permanente par rapport à chaque projet important et avant chaque décision déterminante de vouloir prendre le temps nécessaire pour proposer puis débattre, amender puis convaincre, décider pour partager. Nous avons toujours préféré la vitalité de la concertation directe à l'efficacité de l'échange constructif, à une tendance à la facilité de la communication bruyante et compulsive, même si elle peut parfois avoir une apparence brillante et persuasive. C'est une autre réponse toujours implicite à certaines bruyantes et compulsives manifestations d'ambitions qui voudraient que tout et n'importe quoi se fasse tout de suite, brutalement, sans réflexion et sans étude, unilatéralement, sans concertation et sans échange, précipitamment, sans préparation et sans discernement. Ce n'est pas l'âme et la manière que nous avons de conduire la gouvernance publique. Ce n'est surtout pas ma méthode d'exercer et respecter ma fonction de Maire. Je crois suffisamment en la force tranquille de mes convictions et en la sincère pertinence de nos engagements pour notre projet de ville et projet de vie pris devant le suffrage universel pour ne jamais me faire l'économie de la concertation et de l'écoute, y compris pour pouvoir amender et améliorer nos propositions.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, il m'importait d'attendre ce moment décisif qu'est le vote budgétaire pour vous partager quelques décisions qui sont désormais les miennes et celles de la majorité que je dirige concernant ces 3 thématiques. En effet, en conclusion de ce débat d'orientations budgétaires, je vous ai annoncé 3 thématiques principales illustrant toujours l'âme et la manière qui ont prévalu, qui prévalent et qui prévaudront encore dans notre conduite des politiques publiques.

La première thématique est le traitement des agents de la collectivité territoriale. C'est marrant. Aucun de vous ne l'a relevé. C'est là en premier lieu que justice et justesse doivent s'imprimer durablement. Le constat partagé est malheureusement éloquent. Les évolutions de carrière et les augmentations de salaire ont été trop longtemps soit gelées dans le régime indemnitaire, soit gérées opportunément au gré de certaines disparités. 2013 sera donc l'année de la revalorisation effective du régime indemnitaire, à commencer par le personnel municipal de catégorie C et B, c'est-à-dire plus de 350 agents concernés. Nous avons choisi de mettre fin à ces singularités qui plaçaient notre collectivité à la marge de la réglementation et de la loi mais surtout en dehors de toute considération de la justice d'appréciation de l'évolution des carrières des agents les moins aisés. Cette disposition sera complétée par la sortie d'une situation relativement précaire de 16 agents par la voie de stagiarisations, qui sont entrés dans le service public par le biais des contrats aidés par l'Etat, dits C.A.E. Comme l'a précisé mon adjoint aux finances (si vous avez bien entendu), ces mesures sont financées à charges de fonctionnement quasi constantes puisque l'augmentation de la masse salariale est de 0,61 % par rapport au précédent budget.

La deuxième thématique (toujours avec les mêmes précautions de maîtrise de nos dépenses) prolonge d'une certaine manière notre préoccupation de contribution de la collectivité à la lutte contre le chômage, et en particulier celui des jeunes. Nous avons pris des dispositions en relation notamment avec la Mission Locale intercommunale d'engager la collectivité dans la mise en place des contrats d'avenir servant de tremplins solidaires à l'intégration utile dans le monde du travail de certains jeunes. Pour ce faire, la Ville de Poissy engagera 25 contrats d'avenir qui donneront de l'espoir à la jeunesse pisciacaïse. Les délibérations correspondantes sont d'ores et déjà soumises au vote de cette assemblée.

La dernière thématique concerne une décision que je me dois de rendre pour le 31 mars 2013 : le choix entre la rentrée 2013 ou celle de 2014 pour l'application de la réforme des rythmes scolaires. De mon côté, j'ai demandé et permis que s'engagent conjointement une réflexion approfondie avec les professionnels concernés ainsi qu'une large et constructive concertation des parents et des familles sur le sujet. Ces réflexions et ces concertations ont été minutieusement menées. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les acteurs de ce bel exercice de participation. Malheureusement, pendant ce temps-là, certains opportunistes impatients et certains manipulateurs ambitieux ont préféré (mais je finis par me répéter) la communication compulsive et la provocation mensongère pour manœuvrer politiquement un sujet qui touche le quotidien des familles pisciacaïses et l'avenir de nos enfants. De notre côté, nous avons continué à travailler avec application et échanger avec sérénité pour la réussite de notre ambition éducative du bien grandir à Poissy. Pour avoir totalement les informations, il faut savoir que ce n'est pas une loi. C'est un décret. Ce décret autorise les villes à mettre en œuvre en 2013. C'est même indiqué dans le décret. Il faut pouvoir voter ou décider si on le fait en 2014. Si on le fait en 2013, ce n'est pas nécessaire. Je pourrais citer en même temps à ce sujet, au hasard, la Maison des Parents, le pédibus, l'accueil de loisirs à La Bruyère qui n'existait pas (où les enfants dormaient dans les salles de classes), l'ouverture des cantines à l'ensemble des familles pisciacaïses, la garderie le matin et le soir dans les écoles, les classes orchestre, le Conseil municipal des enfants, le label ville amie des enfants avec l'UNICEF, la qualité de la Maison de l'Enfance, des espaces de quartiers, le professionnalisme de nos animateurs. La détermination de nos projets éclaircit la volonté partagée entre l'Education Nationale, la Ville, les associations et les familles. En prolongement de toutes ces actions déjà menées en référence aux restitutions qui m'ont été faites de toutes les concertations accomplies, et en tenant compte des considérations budgétaires, j'ai donné les directives aux services compétents de la Ville d'engager les préparatifs pour que cette réforme du temps scolaire soit applicable dans les meilleures conditions à Poissy dès la rentrée de septembre 2013.

Pour mettre un terme aux tentations polémiques de certains, je remarque que les choix des maires en responsabilité, en particulier dans les Yvelines, sont clairement sans aucun lien avec leurs sensibilités politiques. Je rappelle (s'il le fallait encore) que notre conviction forte s'articulera toujours prioritairement autour du mieux vivre ensemble et du bien grandir à Poissy. Nos enfants, notre jeunesse, sont en droit d'attendre de la part des adultes la construction d'une ville harmonieuse et apaisée, vivante et dynamique, qui les respecte, les écoute et qui leur donne une place centrale dans leur choix de qualité de vie et d'aménagement du territoire. Il faudra ajouter à cette liste non exhaustive les actions et les projets autour du sport, de la culture et des loisirs qui prennent toute leur place et toute leur part dans cette volonté politique affichée.

Regardez bien, mes chers collègues, l'ensemble des projets qui constituent ce budget primitif 2013. Vous pourrez alors y trouver de l'ambition, de la justesse, de la rigueur, du sérieux, et une multitude de projets et de réalisations conformes à nos engagements, à nos valeurs et à l'avenir de Poissy.

Pour conclure, je souhaite souligner ce soir que, si les ambitions personnelles sont légitimes, les combats politiques nécessaires, gérer une ville doit s'inscrire dans un projet global qui ne laisse personne au bord du chemin, qui réunisse, et qui ne se doit en aucun cas de diviser, d'exclure, de stigmatiser l'intérêt général inscrit à l'entrée de nos mairies avec la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. Elle doit être le socle de nos engagements. Je m'y emploie tous les jours et je m'y emploierai encore et encore et encore demain.

Merci.

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 8 abstentions : M. HEDRICH M. BOUZNADA M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. PASQUIER M. BERTRAND Mme BERKANI M. DEBUS, et 13 voix contre : Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

17°/ BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - M 49

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 6 abstentions : M. HEDRICH M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. PASQUIER M. BERTRAND Mme BERKANI.

18°/ ANNEE 2013 - FIXATION DU TAUX DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR LES EAUX USEES

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : M. HEDRICH M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. PASQUIER M. BERTRAND Mme BERKANI.

19°/ BUDGET PRIMITIF 2013 - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 6 abstentions : M. HEDRICH M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. PASQUIER M. BERTRAND Mme BERKANI.

20°/ ANNEE 2013 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET ALLOCATIONS FISCALES COMPENSATRICES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

L'équipe municipale a donc décidé de reconduire en 2013 les taux applicables en 2012. Mais, comme vous avez pu le constater dans le rapport qui vous a été fourni, les services fiscaux annoncent une diminution des bases de taxe foncière (sans nous en donner l'explication). Ils annoncent aussi une diminution des bases de CFE (toujours sans nous donner l'explication). Je ne peux pas vous en dire plus.

De ce fait, malgré la revalorisation des valeurs locatives de 1,8 % autorisée par la loi de finances 2013, l'évolution du produit global des taxes locales (taxe d'habitation, taxes foncières ménages et CFE) sera en 2013 vraisemblablement proche de 0 %.

Dans le document qui vous a été donné, on vous propose un bilan de toutes les autres impositions, notamment celles qui ont remplacé la taxe professionnelle (la CFE, la CVAE, la taxe sur les installations électriques, la taxe sur les surfaces commerciales, etc ...). Sur toutes ces taxes, mise à part la CVAE sur laquelle les services fiscaux ont jugé bon (et heureusement) de nous informer d'une baisse très sensible, de nombreuses interrogations subsistent puisque nous n'avons vraiment aucun renseignement sur leur évolution possible. Mais (tout le monde l'a compris), les prévisions de recettes pour cette année 2013 sont assez défavorables.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je tiens à m'abstenir sur la fixation des taux puisque je n'étais pas d'accord sur ceux fixés en 2011. Donc, je suis dans la logique et la cohérence.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 11 abstentions : M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

21°/ ANNEE 2013 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

En 2012, le coût constaté du service d'enlèvement des ordures ménagères, et déduction faite des subventions reçues, est de 2.704.334,53 euros, soit 7,3 % de plus qu'en 2011. L'augmentation de coût par rapport à 2011 est d'environ 200.000 euros, provenant à part égale du poste collecte et de la contribution au SIDRU. La baisse de coût constatée en 2011 sur les frais de collecte était probablement conjoncturelle puisqu'elle ne s'est pas confirmée cette année.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 voix contre : M. DEBUS.

22°/ A 27°/ EXONERATION 2014 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR SIX SOCIETES

22°/ EXONERATION 2014 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR ENVIRONNEMENT S.A.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ EXONERATION 2014 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.C.I. DU BOIS PRIEUR

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ EXONERATION 2014 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.A.S. ANTHIA

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25°/ EXONERATION 2014 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.C.I. ANTARES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ EXONERATION 2014 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA CLINIQUE SAINT-LOUIS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ EXONERATION 2014 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LE C.H.I. DE POISSY - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28°/ A 44°/ BUDGET PRINCIPAL 2013 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € - ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Le Maire précise que les élus membres des conseils d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote.

28°/ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29°/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY Mme AUBIN Mme CHIGNAC
M. DUQUESNE Mme MERLIER M. CARVALHO.**

30°/ HARMONIE LA LYRE AMICALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Monsieur le Maire, il s'agit simplement d'avoir une explication. Il y a une augmentation de 100.000 euros. On voudrait savoir pourquoi.

Le Maire :

C'est d'abord pour résorber un état de déficit laissé lorsque nous sommes arrivés (au moins 60.000 euros). On ne sait pas du tout où cela est passé. Et c'est surtout parce que le club fait maintenant du football féminin, fait des actions dans les quartiers, et va faire un certain nombre de choses. Au regard des projets déposés, nous avons décidé de donner beaucoup plus.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

33°/ POISSY BASKET ASSOCIATION

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

34°/ JUDO / JU-JITSU DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

35°/ MAISONS-LAFFITTE / SAINT-GERMAIN / POISSY RUGBYVELINES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

36°/ POISSY TRIATHLON

Le Maire :

Je vous informe que le montant de la subvention accordée, mentionné dans l'article 1 de la délibération, doit être de 119.000 euros, et non pas de 89.000 euros, comme indiqué. Pour rappel, le montant accordé à l'association Poissy Triathlon en 2012 était de 117.000 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

37°/ SAINT-LOUIS DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

38°/ CERCLE NAUTIQUE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

39°/ INTER POISSY SPORTS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

40°/ CLUB PEGUY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

41°/ CLOS D'ARCY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

42°/ CLUB SAINT-EXUPERY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. PASQUIER Mme SKAJENNIKOFF M. MARIETTE.

43°/ MISSION LOCALE DE POISSY ET SES ENVIRONS

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 2 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS**

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH Mme PENSIVY.

44°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY BOXE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**45°/ A 47°/ BUDGET PRINCIPAL 2013 - SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX**

Le Maire rappelle que les élus membres des conseils d'administration des établissements publics locaux subventionnés ne peuvent pas prendre part au vote.

45°/ CAISSE DES ECOLES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Mme DRACOULI Mme METZGER
M. RABEH M. MARY Mme DOMERGUE.**

46°/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Il s'agit d'une intervention sur les délibérations 46 et 47. C'est le même problème. On ne comprend pas l'article 1 de ces 2 délibérations, dans lequel il est écrit que le montant de la subvention pourra être ajusté à la baisse sur l'exercice selon les résultats du compte administratif 2013.

Le Maire :

C'est votre question ?

M. MONNIER :

Oui.

Le Maire :

Je vais vous l'expliquer tout simplement.

M. MONNIER :

Merci.

Le Maire :

Pour ces 3 établissements publics locaux, il s'agit d'une subvention d'équilibre. En fonction des dépenses et des justifications, nous leur donnons une subvention qui équilibre. Là, une subvention est fixée. Vers le dernier trimestre, nous ferons une évaluation de leur budget. Ceci a pour but d'arrêter de faire des allers et retours. Dès qu'il y a des excédents, ceux-ci doivent normalement être remboursés.

M. MONNIER :

Vous n'aurez le compte administratif 2013 qu'en mars 2014.

Le Maire :

Oui. Mais il est important que ces 3 établissements publics puissent fonctionner. Il y a quand même un suivi.

M. MONNIER :

Oui. Bien sûr.

Le Maire :

Il faut espérer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. LOBJEOIS M. BOUZNADA
Mme METZGER Mme RODDIER Mme SKAJENNIKOFF Mme BAS
Mme PENSIVY Melle DOMONT Mme DELAROUZÉE.**

47°/ REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme METZGER Mme CHIGNAC Mme COULON
Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. CARVALHO M. BLOCH.**

**48°/ EXERCICE 2013 - DELEGATION DE COMPETENCE AU MAIRE POUR
L'ANNEE 2013 - ALINEA 3 ET 20 - ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES - EMPRUNTS ET TRESORERIE - RAPPORT
ANNUEL 2012**

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement de vous préciser que nous aurions vivement souhaité, pour pouvoir valablement réfléchir à notre vote sur cette délibération, disposer de l'article 2 qui semble avoir disparu, à moins que cela soit une simple erreur de numérotation.

Le Maire :

Je vais regarder. Je vais vous dire cela. A mon avis, c'est une erreur de numérotation.

Mme XOLIN :

Oui mais je crois qu'il serait quand même bien que nous en soyons certains car nous ne pouvons pas voter une délibération qui est peut-être tronquée de l'un de ses articles.

Le Maire :

Normalement, à l'article 2, vous avez le cadre général de la délégation de compétence.

Voici l'article 1 : « de donner pour l'exercice 2013 délégation de compétence pour mener les opérations nécessaires à la gestion de la dette dans les conditions et limites fixées à la présente délibération, qu'il s'agisse de la mobilisation de nouveaux emprunts, de réaménagement de dette et des instruments de couverture à : Monsieur Frédéric BERNARD, Maire.

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, de donner l'exercice de la suppléance et subdélégation de compétence et de signature à : Madame Anne-Marie VINAY, 1^{ère} adjointe ».

Vous avez ensuite le cadre général de la délégation de compétence qui est dans l'article 2, normalement.

Mme XOLIN :

Vous nous avez donc donné le texte complet de cet article.

Le Maire :

Oui. Vous avez le cadre général de la délégation de compétence, le cadre général de la délégation de signature, la consultation des établissements bancaires, le recours à des experts, le tableau des risques de la charte de bonne conduite, l'information du Conseil municipal, les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2013 et la politique d'endettement de l'exercice 2013. Et il y a ensuite l'article 3.

Mme XOLIN :

Je suis désolée, Monsieur le Maire. Il me paraît difficile de délibérer comme ça, sur un contenu d'article donné par oral, au dernier moment, sans recul. Je ne sais pas ce qu'en pense mes collègues mais cela me paraît difficile.

Le Maire :

Vous avez le texte exact. Si vous ne me croyez pas, vous pouvez vous abstenir (ce qui serait tout à fait légitime) ou voter contre. Mais c'est le texte officiel. Ce n'est pas un texte inventé.

Mme XOLIN :

Non. Ce n'est pas du tout mon soupçon. C'est juste que l'on a besoin quand même pour faire les choses sérieusement d'avoir un petit peu de recul. Normalement, on reçoit l'ordre du jour quelques jours avant. Cela nous permet d'en prendre connaissance calmement. Là, ce n'est pas le cas.

Le Maire :

En plus, ce texte a déjà été voté.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je vais voter contre et je vais m'en expliquer. Il y a une contradiction dans la présentation. On veut développer la transparence des décisions concernant la politique d'emprunt et de gestion de la dette. Là, en fait, on donne tout pouvoir au Maire et à la 1^{ère} Adjointe, en l'occurrence. C'est quelque peu contradictoire. Je tiens à rappeler mes différentes interventions passées sur le sujet en disant que le recours à l'emprunt (avec notamment le taux) devrait être validé en toute transparence en Conseil municipal, d'autant plus (si je comprends bien) que le texte le préconise. Cela part aussi d'un constat. Le taux réel ... Quand on regarde bien les chiffres ... On fait la

règle de 3. Le taux réel d'emprunt est en fait à 4,8 % en moyenne. Il paraît un tout petit peu élevé. Il faudrait savoir comment se négocient les taux d'emprunt. 4,8 % ... Pour une collectivité locale, avec le peu de risque en tant que tel ... Il est vrai que l'on fait aussi beaucoup appel (peut-être un peu trop - je n'en sais rien) à DEXIA. Moi, avec une surface financière largement moins grande que celle d'une municipalité, je n'obtiendrais pas 4,8 %. C'est pour cela que je me dis que c'est peut-être un tout petit peu élevé. Encore une fois, je renouvelle ma demande d'une plus grande transparence dans la contraction des emprunts, la renégociation de la dette, etc ...

Le Maire :

Juste pour votre information, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui nous oblige à passer ce texte. C'est elle qui l'écrit. Ce n'est pas moi.

Vous parlez d'un emprunt. Ce n'est pas un emprunt. C'est une ligne de trésorerie.

M. DEBUS :

Mais, là, ce sont plusieurs emprunts, si je peux me permettre simplement de compléter ma demande. Rien ne vous empêche, en tant que grand démocrate, héros de la concertation et de la transparence, de mettre cela au vote en réunion de Conseil municipal.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Melle WOELFLÉ M. MARIETTE, et 11 voix contre : M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

49°/ REGLEMENT FINANCIER DES AP/CP

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Comme je vous l'ai déjà fait savoir, le recours aux autorisations de programme va être quasiment systématisé pour les opérations d'investissement qui vont durer plus d'une année. Nous vous avons donné ce texte qui définit le règlement budgétaire et financier pour la gestion de ces autorisations. Dans le cadre d'une autorisation de programme, 2 choses sont à savoir. Il y a un montant important. C'est celui qui est défini lorsque l'autorisation de programme est lancée. C'est le montant de l'opération. Ensuite, pour chaque année au cours de laquelle cette opération est mise en œuvre, le Conseil municipal doit voter les crédits de paiement qui vont être affectés à cette opération. Que ce soit le montant ou les crédits de paiement, ce sont là toujours des limites supérieures de dépenses qui ne peuvent être en aucun cas dépassées sans retour devant le Conseil municipal. Actuellement, pour un certain nombre de projets, vous nous reprochez de ne pas réaliser l'investissement que nous avons annoncé. Il y a l'Espace Habitants, l'Espace Jeunesse. Au départ, ces opérations devaient durer 2 ans. Nous avons pris certainement un peu de retard. Lorsque ces opérations ont été votées, nous avons engagé la totalité de la somme et expliqué comment nous la financions. Ce système est jouable quand les délais sont relativement courts. Lorsque les opérations durent 2 ans ou 2 ans et demi, il est un peu dommage de bloquer de l'argent trop tôt. C'est pour cela que nous revenons aux autorisations de programme. Mais ce n'est pas une manœuvre. Pour une autorisation de programme, que ce soit le montant total ou le crédit de paiement, c'est toujours le Conseil municipal qui en décide. Au sein d'une même autorisation de programme, il est certes possible de faire quelques virements (comme nous vous

l'expliquons dans le paragraphe 4). Mais il est absolument exclu de faire des transferts de crédits entre 2 autorisations de programme, sauf autorisation donnée par le Conseil municipal (toujours). Donc, nous vous avons redonné le mode de gestion pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur notre démarche.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Excusez-moi. Je trouve cela un tout petit peu nébuleux, d'autant plus que la liste des travaux n'est pas dans le budget. Il est un peu difficile de valider cela. Je n'arrive pas tellement à faire la liaison entre tout cela.

M. DUQUESNE :

Nous allons voter la liste des opérations concernées juste après.

M. DEBUS :

Là, il est quand même décidé de mettre en œuvre 4 nouvelles autorisations de programme.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

50°/ A 53°/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME - NOUVEAUX DOSSIERS ET ANNEXES POUR CHAQUE PROGRAMME

50°/ CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DANS LE QUARTIER SAINT-EXUPERY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : M. HEDRICH M. BOUZNADA M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. PASQUIER Mme BERKANI.

51°/ CREATION D'UN ESPACE HABITANTS DANS LE QUARTIER SAINT-EXUPERY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 19 abstentions : M. HEDRICH M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. PASQUIER Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

52°/ PROGRAMME CONCERNANT L'ACCESSIBILITE A L'HOTEL DE VILLE

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : M. HEDRICH M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. PASQUIER Mme BERKANI.

53°/ REALISATION D'UN ESPACE JEUNESSE

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 16 abstentions :
M. HEDRICH M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. PASQUIER
Mme BERKANI M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

54°/ AUTORISATION DE PROGRAMME LA COUDRAIE - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LA COUDRAIE - MISE A JOUR 2013

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Par principe, je m'abstiendrai, toujours en cohérence avec mes précédentes interventions.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

55°/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DES FONCTIONS D'INSPECTION (ACFI)

Le Maire :

La Ville possède actuellement un service de prévention « hygiène et sécurité » comprenant des agents de prévention (conseiller et assistants de prévention). Il est donc nécessaire de procéder à la nomination d'un ACFI. Compte tenu de la taille de la collectivité, le poste ne pourra pas occuper un agent à temps complet. Aussi, comme l'autorise l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, la Ville peut solliciter la mise à disposition d'un ACFI par le Centre Interdépartemental de Gestion.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

56°/ OUVERTURE DE CERTAINS SERVICES DE LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN

Le Maire :

Beaucoup de nos concitoyens m'ont fait remarquer à juste titre qu'ils étaient dans l'obligation de prendre des RTT ou des congés pour venir chercher des papiers en mairie ou faire les papiers nécessaires. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé avec les services. Bien sûr, c'est passé dans toutes les strates administratives nécessaires. Nous avons décidé d'ouvrir une permanence qui sera assurée le samedi matin de 9h00 à 12h30 par un agent d'accueil, par des agents de l'état civil et par le service scolaire, pour des missions d'accueil, d'information, d'inscription, de biométrie et d'état civil. Cela permettra aux gens de venir faire leurs papiers. A mon avis, c'est une bonne chose.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Je voudrais juste signaler que j'ai découvert assez récemment que les horaires de semaine avaient été modifiés, qu'il n'y avait plus d'ouverture tardive en semaine. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas au moins une soirée avec une ouverture tardive.

Le Maire :

Nous sommes en train de travailler là-dessus. Il faut après passer dans les strates administratives. Mais je suis de votre avis. Il faudrait qu'il y ait une soirée. Je suis tout à fait d'accord. Mais, après, il faut le faire voter en CTP. Il faut que les agents l'acceptent. Il faut regarder aussi le nombre d'agents.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

57°/ PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Simplement une remarque. Entre l'effectif éligible et le nombre d'éligibles ultérieur ... On a un certain nombre de « têtes », c'est-à-dire de personnes. Par contre, il manque encore une fois le budget. Combien cela représente-t-il exactement dans le budget 2013 et éventuellement les suivants (puisque cela se fait donc en 2 parties) ? Si j'ai bien compris, 17 en 2013, 8 en 2014, et les recrutements sans concours (11 en 2013 et 10 en 2014).

Le Maire :

Monsieur DEBUS, cela ne change absolument rien. C'est justement mon intervention de tout à l'heure. C'est-à-dire que des agents de cette collectivité peuvent prétendre à changer de grade, à monter, à progresser. Si l'on peut leur permettre, il faut leur permettre.

M. DEBUS :

Mais je n'ai pas de problème pour leur permettre. Je demande juste le coût, c'est-à-dire ce que cela coûte en plus.

Le Maire :

Le coût est maîtrisé globalement dans les budgets primitifs que l'on vous fait voter à chaque fois. Ce sont les mêmes personnes. C'est juste un changement de statut. Cela ne fonctionne pas comme votre société ou la mienne. Dans la fonction publique territoriale, il y a des grilles. Lorsque l'on a fait un certain nombre d'années, on change de grille. Par rapport à la préparation d'un budget, il faut pouvoir prévoir ce qui peut faire des hausses ou des baisses à un certain moment donné.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

58°/ CREATION D'UN CONSEIL DES SAGES

Le Maire donne la parole à **Mme RODDIER** :

Il est souhaité d'impliquer les aînés dans la vie de la cité en mettant en place un Conseil des Sages qui aura pour objectifs de :

- favoriser le dialogue et les échanges entre les aînés et l'ensemble des acteurs de la vie pisciacaise,
- faire participer les aînés à l'élaboration de projets les concernant,
- renforcer le lien social et favoriser les liens intergénérationnels.

Le Conseil des Sages sera composé de 16 membres, désignés pour 2 ans (renouvelable une fois), représentant les quartiers et respectant la parité. Il sera présidé de droit par le Maire ou par la Conseillère municipale déléguée aux aînés, présidente déléguée.

Les membres seront désignés par Monsieur le Maire.

Les membres de ce Conseil des Sages devront réunir les conditions suivantes :

- être agé(e) au minimum de 65 ans,
- résider à Poissy,
- ne pas d'avoir d'activité professionnelle à plein temps,
- ne pas être élu municipal, ni conjoint d'un élu municipal,
- deux conjoints ne peuvent siéger au Conseil des Sages simultanément,
- déposer sa candidature motivée à l'intention de Monsieur le Maire auprès du Service Animation des Aînés.

Le siège est fixé à l'hôtel de ville.

Cette délibération a pour but d'approuver la création d'un Conseil des Sages et d'adopter le règlement intérieur.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. BOUZNADA** :

J'applaudis à cette initiative car c'est un engagement de campagne qui se réalise. Donc, il vaut mieux tard que jamais. Mais le mot « désignation » me chiffonne un peu. Tous les quartiers seront-ils touchés ? La méthode de désignation est-elle prévue ? On n'en parle pas dans la présentation.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Une question et une remarque.

La question porte sur la désignation par Monsieur le Maire. Quels seront les critères (s'il devait y avoir par exemple un afflux de candidatures) ? Premier arrivé, premier servi ? Je ne sais pas.

Le Maire :

Je suis un horrible autoritaire. Vous avez vu cela ce soir. Je vais répondre en même temps à Monsieur BOUZNADA. C'est moi, de manière tout à fait logique, qui vais déterminer, par quartier, avec les équipes de la ville, pour qu'il y ait des gens dans chaque quartier.

M. DEBUS :

A la limite, il y en a 2 par quartier. Si l'on considère ...

Le Maire :

Au regard du nombre, s'il y en a 2 par quartier, je pense qu'ils seront à l'intérieur du Conseil des Sages.

M. DEBUS :

Oui. Là, vous avez 16 membres. A supposer que vous en ayez 32 ... Comment faites-vous pour choisir ? C'est ma question.

Le Maire :

Je sélectionnerai ...

M. DEBUS :

Quels sont les critères ?

Le Maire :

Je sélectionnerai et j'assumerai.

M. DEBUS :

Plouf, plouf.

La remarque. Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure. L'article 8 concerne la perte de la qualité de membre. En plus, vu peut-être l'âge avancé des personnes au Conseil, il faudrait prévoir aussi par décès. C'était une remarque.

Le Maire :

C'est jeune encore, 65 ans, pour certains.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. BOUZNADA.**

**59°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA
CHANSON, DES VARIETES ET DU JAZZ POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLES**

Le Maire donne la parole à **M. RABEH** :

Comme au précédent Conseil municipal, nous allons solliciter une subvention pour équiper les studios de répétition et d'enregistrement du futur espace jeunesse. Je vous invite à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour équiper la future salle de concert qui sera également installée sur l'espace jeunesse. Elle accueillera une centaine de jeunes. Elle correspond à l'un des engagements de 2009 du Maire de Poissy, qui trouvera sa réalisation dans les mois qui viennent, pour un montant d'équipement de 151.621 euros. Le taux de la subvention sera de 20 à 30 %.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI.**

**60°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION ILE-DE-FRANCE, AU
DEPARTEMENT, AU C.N.D.S., A LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE SITUE AU STADE DE LA
MALADRERIE**

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Différents dispositifs de soutien sont proposés dans le cadre de la pratique sportive afin de contribuer également aux événements ainsi qu'aux manifestations et animations sportives de masse.

L'intérêt manifesté par les financeurs pour le développement de la pratique sportive en club, notamment en ce qui concerne cet accès aux publics prioritaires (jeunes scolarisés, habitants des quartiers en difficulté, personnes handicapées, public féminin et familles), se concrétise également par la recherche de projets se déterminant par des objectifs de développement durable, de protection de l'environnement.

Dans ce cadre, les critères d'attribution se présentent et s'apprécient selon le recours à des principes de construction bioclimatique, d'utilisation d'énergies renouvelables, et notamment par la recherche d'une meilleure performance énergétique.

A ce titre, il est proposé de présenter la création d'un terrain synthétique dont le montant des travaux est estimé à 1.300.000 euros hors taxes auquel s'ajoute la création de vestiaires et de tribunes pour un montant total de 1.000.000 d'euros hors taxes, ce qui porte le total de l'opération à 2.300.000 euros hors taxes.

Ce terrain se présente dans l'état actuel comme un simple espace engazonné. Dans le cadre de sa politique sportive et de la création d'une plaine de sports comprenant deux terrains synthétiques ainsi que de futurs équipements, la Ville de Poissy souhaite développer l'accès à une pratique sportive de qualité, tous publics et plus particulièrement pour les publics prioritaires.

Il est précisé que les 2 terrains seront réalisés pendant l'été 2013. Le premier terrain qui a déjà bénéficié de subventions sera positionné symétriquement au deuxième terrain.

Cet équipement contribuera également à compenser la disparition de 2 terrains de sport situés dans le quartier Saint-Exupéry, liée à de nouvelles opérations immobilières.

Le projet répond à une forte demande des clubs, des collèges, du lycée, ainsi qu'aux contraintes relatives à la planification, l'entretien et la maintenance des terrains en herbe.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne comprends pas bien cette délibération. D'abord, en terme de localisation, faut-il comprendre, quand on parle de symétrie, que ces terrains synthétiques vont être réalisés sur la plaine de jeux dite Félix Éboué ? Où s'agit-il d'un autre endroit ?

Le Maire :

Non. C'est là.

M. RAYNAL :

C'est là. Donc, on prend l'ensemble de la parcelle que l'on connaît. La moitié devait être en terrain synthétique. C'était la première opération qui avait déjà été votée ici et soutenue par les collectivités territoriales (en tous les cas le Conseil Général - je m'en souviens puisque nous avons voté cette délibération pour un montant de 240.000 euros si ma mémoire est bonne). Donc, on ajoute ce terrain. Et il est écrit que tout va se réaliser au cours de l'été 2013. On est presque au début du mois d'avril. Comment fait-on ? L'entreprise n'est pas choisie.

Le Maire :

Non.

M. RAYNAL :

L'appel d'offres n'a pas été lancé.

Le Maire :

L'appel d'offres va partir.

M. RAYNAL :

L'appel d'offres va partir. L'entreprise va être retenue. Et tout va être réalisé très rapidement. Très bien.

A quel moment vont être faites les demandes de subventions ? Ce soir. Quand seront-elles acceptées ? Le Département pourrait aller très vite. La Région va moins vite.

Le Maire :

La Région ira peut-être plus vite que le Conseil Général.

M. RAYNAL :

Elle ira peut-être plus vite. J'en serais très étonné ou alors, pardonnez-moi, mais cela devient du clientélisme. Je ne peux pas le penser une seule seconde. Je ferme la parenthèse.

Une autre chose m'étonne aussi. Les collectivités, même si elles traitent vite les dossiers ... Il me paraît très difficile d'avoir leur accord avant le démarrage des travaux cet été 2013, c'est-à-dire dans 3 mois. Comme, me semble-t-il, certaines collectivités (en tous les cas le Conseil Régional) ne financent pas ou n'acceptent pas de donner une subvention si les travaux ont commencé (a priori, ils ne donnent pas de dérogation), cela me paraît un peu compliqué.

Enfin, la somme me paraît surprenante. 1.300.000 euros pour une pelouse synthétique ... Vous tapez vraiment dans le haut de gamme. Et on y rajoute des vestiaires. Et on y rajoute des tribunes. Et tout cela va être fait pendant l'été. Je suis admiratif.

Le Maire :

Pas les tribunes.

M. RAYNAL :

Les tribunes, c'est plus tard.

Le Maire :

Elles seront faites dans la foulée mais pas pendant l'été.

M. RAYNAL :

D'accord. Je suis admiratif.

Le Maire :

Puisque vous parlez de clientélisme ...

M. RAYNAL :

Certains de vos collègues disaient qu'il ne s'était pas passé grand chose. Et là, en 2 mois de temps, ça va être génial.

Le Maire :

Oui. On avance maintenant.

M. RAYNAL :

Génial.

Le Maire :

On n'a plus le temps. On est pressé.

M. RAYNAL :

Génial.

Le Maire :

Je vais vous prendre un exemple de clientélisme puisque j'en ai l'occasion. Je ne l'ai pas dit ici. J'ai remarqué très bizarrement que les routes départementales étaient pleines de trous, profondément abîmées. Et j'ai constaté que le Conseil Général avait été d'une rapidité absolument totale pour les villes de Morainvilliers, d'Orgeval, d'autres villes, et même de Carrières-sous-Poissy (c'est étonnant). Pour Poissy, non. Depuis ces 5 ans, chaque fois que l'on a déposé une demande de subvention au Conseil Général pour lui demander de l'argent, ça a toujours été non. Je suis quand même, en terme de clientélisme, un tout petit peu étonné de pouvoir penser que la Région pourrait peut-être aller vite pour une fois et nous donner les moyens de le faire. Si elle ne nous les donne pas ... Il n'y a pas que la Région. Il y a la Fédération Française de Football. Il y a aussi le C.N.D.S. Beaucoup d'organismes peuvent nous aider.

M. RAYNAL :

Monsieur le Maire, si vous me le permettez ... D'abord, je n'accepte pas ce que vous venez de dire. Vous le savez. Il y a des échanges de courriers entre le Président du Conseil Général et vous-même pour travailler sur un certain nombre de dossiers afin de débloquer un certain nombre de situations. A ma connaissance, ce n'est toujours pas fait. OK ? Donc, moi, je veux bien que l'on continue la polémique mais c'est un peu agaçant.

L'état des routes. Vous tombez bien. Vous citez Carrières-sous-Poissy et Poissy. Malgré la fragilité du revêtement devant la collégiale, et avant de refaire un revêtement en dehors de la période d'hiver, on a bouché un certain nombre de trous. C'était nécessaire et indispensable. Comme on l'a fait à Carrières-sous-Poissy. Ce n'est pas mieux et plus vite. Des travaux étaient engagés sur le CD 55. On en a profité pour boucher les trous. A 15 jours près, cela a été fait en même temps pour les 2 villes. Alors, il ne faut pas exagérer.

Maintenant, le Conseil Général, par rapport à ce dossier ... Je me demande (et vous pouvez compter sur moi pour qu'il soit défendu parce que j'ai toujours défendu les intérêts de la Ville de Poissy) comment il va être perçu. Dans une période où les finances des collectivités sont de plus en plus tendues ... C'est vrai pour la Région. A chaque fois, on voit bien les courriers qui nous sont envoyés sur un certain nombre de dossiers, toutes collectivités confondues. C'est vrai pour le Conseil Général. C'est vrai pour les communes. On a financé un terrain synthétique. On le finance d'autant plus que, vu sa localisation, le collège des Grands Champs, voire le collège Le Corbusier, ne sont pas loin et peuvent les utiliser. Cela ne pose aucun problème. Mais en faire un deuxième juste à côté en prenant les mêmes arguments ... Ce n'est pas aussi évident que cela.

Et si vous voulez parler d'équité ... Le Département pourrait vouloir satisfaire des communes qui n'en ont pas pour qu'elles en aient un plutôt que d'en donner 2 au même endroit à une commune qui a déjà été servie. Cela ne s'appelle pas du clientélisme. Cela s'appelle de l'équité, pour des dossiers qui ne sont pas dans nos prérogatives. Je pose les choses sur la table. Et je lis dans la délibération (pardonnez-moi, et j'arrête après) : « Considérant que le C.N.D.S. et la F.F.F. ont déjà contribué au financement de ce premier terrain synthétique et que de ce fait cette nouvelle demande de subvention ne sera peut-être pas considérée comme prioritaire ». On écrit cela dans les considérant de la délibération. Donc, on ne peut pas faire un mauvais procès au Département si jamais il avait le même raisonnement. Je dis bien si jamais il l'avait. Si l'on écrit cela dans les considérant, cela veut déjà dire que l'on est prêt à s'asseoir sur un certain nombre de financements (ceux du C.N.D.S. et de la Fédération Française de Football). A ce moment-là, il ne faut pas l'écrire du tout. Mais cela veut dire en clair (et tant mieux pour tout ce plateau sportif car je ne le remets pas en cause) que la Ville est prête à le faire, qu'elle est prête à le financer et qu'elle est peut-être prête à l'assumer complètement, même si les subventions ne viennent pas. Et cela permettra de dire d'ailleurs que, comme les affreux, les autres n'ont pas financé, on l'aura assumé tout seul. Dans ces cas-là, il faut le dire directement et l'on gagne du temps.

Le Maire :

Je vous remercie, Monsieur RAYNAL, car, au moins, vous êtes en train de nous dire que cette ville est bien gérée. Cela me fait quand même plaisir.

Le Maire donne la parole à Mme de VAUCOULEURS :

Il y a quelque chose que je ne comprends pas au paragraphe 3 (si quelqu'un voulait bien avoir l'obligeance de me l'expliquer) : « Dans ce cadre, les critères d'attribution se présentent et s'apprécient selon le recours à des principes de construction bioclimatique, d'utilisation d'énergies renouvelables, et notamment par la recherche d'une meilleure performance énergétique ». Donc, je voudrais bien que l'on m'explique comment un terrain synthétique peut faire tout cela.

Le Maire :

Vous allez voir les services techniques. Ils vont vous l'expliquer. C'est très compliqué mais cela a du sens.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 7 abstentions :
M. HEDRICH M. BOUZNADA Mme CHIGNAC M. PASQUIER
Mme de VAUCOULEURS Melle WOELFLÉ M. MARIETTE, et 10 voix contre :
M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI.**

61) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES PARENTS

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

La Maison des Parents a répondu à l'appel à projet du Conseil Régional d'Ile-de-France en sollicitant une subvention de 30.000 euros, subvention qui permettrait de financer les actions portées par la Maison des Parents, à savoir les conférences, les ateliers parents - enfants et les groupes de parole entre parents.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

C'est simplement une petite précision puisque, là aussi, beaucoup de débats ont déjà eu lieu autour de cette table par rapport à la Maison de la Parentalité. Nous voterons cette délibération. Et nous la voterons tout simplement parce que nous n'avons jamais remis en cause (je le précise une nouvelle fois) le principe même de la structure. Nous avons remis en cause la façon dont vous vous y étiez pris pour la réaliser. C'est complètement différent.

Enfin (et je vais dans votre sens pour protéger les finances de la commune puisque c'est une demande de subvention), tout ce que le Conseil Régional nous donnera, ce sera autant de moins que vous sortirez de l'escarcelle de la Ville de Poissy.

Donc, pour toutes ces bonnes raisons, nous la voterons.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

62°/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2013 DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES PARENTS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

63°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION DES SITES LE CORBUSIER

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération inhabituelle pour laquelle vous êtes sollicités ce soir. Je ne présente plus l'association des sites Le Corbusier créée il y a déjà 4 ans, avec, comme membres fondateurs, les sites qui étaient candidats au classement UNESCO. Depuis, l'association a accueilli de nouveaux adhérents, des personnes morales et privées comme la Fondation Le Corbusier, des associations de soutien à des œuvres Le Corbusier, l'Association des Habitants des Unités d'Habitation, et d'autres collectivités territoriales comme les communes de Rezé et de Briey, 2 communautés de communes dans le Rhône et la Haute-Saône, une communauté d'agglomération à Saint-Etienne, le Département de la Haute-Saône, la Région Rhône-Alpes. Je lance d'ailleurs un appel au Conseil Général des Yvelines pour adhérer également à cette association et nous ferons la même demande à la Région Ile-de-France.

L'objet de la délibération de ce soir est en effet une convention pluriannuelle sur 4 ans pour donner à l'association les moyens de conduire un certain nombre d'actions avec une montée en puissance maintenant très nette après un an d'observations.

Il y a bien sûr et toujours le dossier UNESCO pour lequel nous venons d'apprendre que le ministère accélère la procédure en demandant à l'association d'être prête à présenter le dossier en janvier 2014, c'est-à-dire dans quelques mois, ce qui va nous contraindre à mettre les bouchées doubles pour rédiger un nouveau dossier de candidature.

Le deuxième grand projet (je l'ai déjà évoqué ici) concerne les itinéraires culturels européens qui permettront à des villes non candidates au dossier UNESCO d'être néanmoins sur ces itinéraires et Poissy y figurera, bien évidemment.

La troisième grande action est l'animation du réseau.

Pour toutes ces animations et actions, l'association envisage de recruter 2 personnes qui seront basées à Firminy, lieu de la présidence de l'association.

C'est pour assurer à l'association au moins sur un moyen terme des ressources qu'il vous est donc proposé de voter cette convention de 4 ans. La participation de la Ville de Poissy revient au niveau que nous avons voté en 2011, c'est-à-dire 3.000 euros de subvention par an.

Je vous remercie.

Le Maire :

Mes chers collègues, avant de vous faire voter, je voudrais dire qu'en politique, il y a toujours des choses compliquées. Moi, j'ai trouvé cela assez intéressant. C'est le Président de cette association, Conseiller Général et Maire, que j'ai eu au téléphone aujourd'hui qui m'a parlé du vote de Madame CHIGNAC de ce soir. Donc, on pourrait, par exemple, faire des stratégies politiques et s'abstenir ce soir, voire même voter contre. On ne va pas le faire car je pense qu'il est important de dire la vérité en politique (la chercher et la dire - je l'ai déjà dit souvent) et surtout de ne pas faire de stratégie.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Bonne soirée.